
Fiches thématiques

Revenus



Avertissement

Les sites internet www.insee.fr et <http://app.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

En euros courants, la masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, après avoir stagné en 2009, augmente de 2,3 % en 2010, grâce à la stabilisation de l'emploi et à une légère accélération du salaire moyen par tête. En 2011, elle accélère (+ 2,9 %), soutenue par la reprise de l'emploi. Du fait de la reprise de l'activité, les revenus des entrepreneurs individuels augmentent de plus de 2,0 % en 2010 et 2011, après une baisse de 6,6 % en 2009. Au total, le revenu primaire des ménages connaît une hausse de 3,3 % en 2011, grâce au redressement des revenus d'activité et des revenus du patrimoine.

Les impôts sur le revenu et le patrimoine payés par les ménages progressent de 2,8 % en 2010, après avoir diminué de 4,5 % en 2009. Cette reprise provient en partie de la fin des mesures d'allègement prises pendant la crise et de l'augmentation des revenus d'activité qui génère un surplus de contribution sociale généralisée (CSG) et de contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). En 2011, toujours sous l'effet du dynamisme des revenus d'activité et du

relèvement de certains impôts, le montant payé par les ménages accélère, à + 6,6 %. Dans le même temps, les prestations sociales augmentent de 3,2 % en 2010 et 2011 après 5,5 % en 2009. Ce ralentissement est en partie dû à celui des indemnités de chômage, en lien avec l'amélioration du marché du travail, et à la fin de certaines primes exceptionnelles versées dans le cadre du plan de relance. La hausse du revenu disponible des ménages est plus rapide en 2011 (+ 2,6 %) que lors des deux précédentes années (+ 0,5 % puis + 2,0 %).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en déflatant le revenu par le prix de la dépense de consommation finale ralentit. Il progresse de 0,5 % en 2011, contre 0,9 % en 2010 et 1,2 % en 2009. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation se stabilise (+ 0,3 % en 2010 et - 0,1 % en 2011), après une augmentation de 0,6 % en 2009. Cette mesure peut toutefois différer parfois de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Pour tenter de s'en rapprocher, on calcule le **pouvoir d'achat arbitral** par UC en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation jugées difficilement renégociables à court terme par les ménages : celui-ci augmente de 0,3 % en 2011 (après + 0,7 % en 2009 et + 0,2 % en 2010). ■

Définitions

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *Sources et méthodes*).

Unités de consommation d'un ménage (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE modifiée) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu arbitral : RDB après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance-vie) et services financiers (voir *annexe Glossaire*). Le **pouvoir d'achat du revenu arbitral** est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Pour en savoir plus

- « L'économie française - Comptes et dossiers », *Insee Références*, édition 2012.
- « Les comptes de la Nation en 2011 », *Insee Première* n° 1401, mai 2012.
- « Les comptes de la Nation en 2010 », *Insee Première* n° 1349, mai 2011.

Revenu des ménages en comptabilité nationale 1.1

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution en euros courants (%)			Montant (milliards d'euros)	
	2009/2008	2010/2009	2011/2010	2010	2011
Rémunération des salariés	0,3	2,3	3,4	1 042,1	1 077,6
Salaires et traitements bruts	0,1	2,3	2,9	767,7	790,3
Cotisations employeurs	0,8	2,1	4,7	274,4	287,3
Excédent brut d'exploitation ¹	- 4,7	- 0,5	3,5	152,8	158,2
Revenu mixte ²	- 6,6	2,0	2,3	118,3	121,1
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	- 2,7	- 0,9	3,7	123,1	127,7
Solde des revenus primaires (a)	- 1,1	1,7	3,3	1 436,5	1 484,6
Prestations sociales reçues en espèces (b)	5,5	3,2	3,2	415,3	428,7
Cotisations sociales (c)	1,1	2,1	4,1	407,3	424,0
Cotisations des employeurs	0,8	2,1	4,7	274,4	287,3
Cotisations des salariés	0,9	1,9	3,3	103,2	105,1
Cotisations des non-salariés	4,8	3,1	1,7	26,9	27,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	- 4,5	2,8	6,6	164,3	175,1
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) ⁵ (e)	- 19,7	13,6	- 1,6	9,6	9,4
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	0,5	2,0	2,6	1 289,9	1 323,5
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	0,9	- 0,5	0,2	15,9	16,1
Pour mémoire : transferts sociaux en nature ⁶	3,7	3,4	2,6	352,6	361,8

1. Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et taxe d'habitation.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers et d'éducation, services des institutions sans but lucratif.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montant (milliards d'euros)			Évolution (%)	
	2009	2010	2011	2010/2009	2011/2010
Taxe sur la valeur ajoutée	130,3	135,6	140,5	4,0	3,6
Impôt sur le revenu des personnes physiques	46,1	47,0	50,6	2,0	7,7
Contribution sociale généralisée	80,8	82,3	87,4	1,9	6,1
Taxe foncière (propriétés bâties et non bâties)	15,8	16,5	17,4	4,4	5,4
Taxe d'habitation	14,5	15,3	16,0	5,9	4,3

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

3. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolutions en euros courants (%)			Montant (milliards d'euros)	
	2009/2008	2010/2009	2011/2010	2010	2011
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	- 0,7	1,1	2,1	///	///
Revenu disponible brut	0,5	2,0	2,6	1 289,9	1 323,5
Pouvoir d'achat	1,2	0,9	0,5	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	0,6	0,3	-0,1	///	///
Revenu arbitrage	1,1	2,0	3,0	933,4	961,4
Pouvoir d'achat arbitrage	1,3	0,8	0,9	///	///
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation	0,7	0,2	0,3	///	///

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2005.

1.2 RDB des ménages - comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages (y compris en tant qu'entrepreneur individuel), on inclut dans le champ de l'analyse les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats...). Les revenus sont rapportés à la population nationale et exprimés dans une même unité monétaire. L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

Corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni et au Japon en 2009 diffèrent au plus de 16 %. Aux États-Unis, le RDB par habitant se situe 54 % au-dessus de celui observé dans ce groupe de cinq pays.

Certaines spécificités institutionnelles sont susceptibles de fausser la comparaison internationale des revenus. Ainsi, certaines dépenses telles que d'éducation ou de santé peuvent être

prises en charge plus ou moins largement par l'État en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible brut ajusté** tient compte des transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 9 % aux États-Unis et de 23 % en France. Au final, entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon, les écarts ne dépassent pas 18 % pour les revenus disponibles bruts ajustés (RDBA) par habitant ; le RDBA par habitant des États-Unis leur est supérieur de 40 %, soit un écart moindre que pour le RDB mais qui reste substantiel.

L'évolution du pouvoir d'achat du RDBA par habitant, très contrastée au début des années 2000, a été plus homogène parmi les six pays étudiés durant la période 2004-2007. Cependant, la crise des années 2008-2009 a eu des effets très divers : l'Allemagne et le Royaume-Uni ont maintenu des évolutions de pouvoir d'achat positives, la France et le Japon ont connu un arrêt en 2008 suivi d'un redémarrage dès 2009 ; enfin, l'Italie et les États-Unis sont les deux pays où le pouvoir d'achat du RDBA décline très fortement en 2009. ■

Définitions

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite standard de pouvoir d'achat (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Revenu disponible brut (RDB) : revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Il comprend en particulier les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts et loyers) et les prestations sociales en espèces (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le revenu disponible est dit brut lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite.

Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages (voir *annexe Sources et méthodes*).

Revenu disponible brut ajusté (RDBA) : revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, dépenses publiques d'enseignement...) correspondant aux dépenses individualisables des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

RDB des ménages - comparaison internationale 1.2

1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 1999 à 2009

		Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Japon	États-Unis
2009							
RDB (en Md €, £, yen, \$)	(1)	1 643	1 307	1 050	943	317 374	10 789
RDBA (en Md €, £, yen, \$) ¹	(2)	1 946	1 610	1 242	1 150	370 942	11 714
Parité pouvoir d'achat (PPA)	(3)	0,8	0,9	0,8	0,7	116,7	1,0
Population (en millions d'hab.)	(4)	81,9	64,5	60,2	61,8	127,5	307,5
RDB par habitant, en SPA	$= [(1) * 1000 / (4)] / (3)$	24 808	23 316	21 424	22 710	21 320	35 087
RDBA par habitant, en SPA	$= [(2) * 1000 / (4)] / (3)$	29 384	28 717	25 322	27 692	24 919	38 097
1999-2009, évolution annuelle moyenne (en %)							
RDB par habitant		1,9	3,1	2,3	3,7	-0,7	3,7
RDBA par habitant		2,0	3,2	2,6	4,2	-0,4	3,7
Indice de prix de la consommation finale effective ²		1,2	1,6	2,4	1,6	-0,8	2,2
Pouvoir d'achat du RDBA par habitant		0,8	1,6	0,2	2,6	0,4	1,4

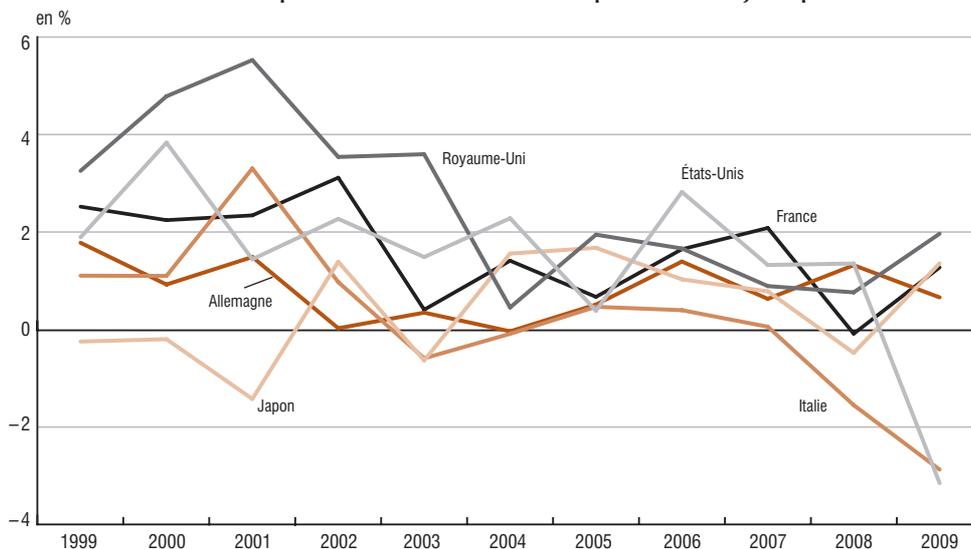
1. Pour les États-Unis, RDBA obtenu à partir du RDB en ajoutant les dépenses de consommation d'éducation et de santé du gouvernement.

2. Pour le Japon, le déflateur retenu pour le RDBA est celui de la dépense de consommation finale individuelle des ménages uniquement.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

2. Évolution annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant



Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; Eurostat ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2009, le revenu disponible médian, qui partage la population des ménages en deux parties égales, est de 28 740 euros. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 12 930 euros (1^{er} décile, D1) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 59 900 euros (9^e décile, D9). La majorité des ménages (60 %) a un **revenu disponible** annuel compris entre 16 660 (2^e décile) et 46 880 euros (8^e décile).

Pour les revenus avant **transferts et prélèvements**, les 1^{er} et 9^e déciles s'établissent respectivement à 10 570 euros et 69 220 euros. Le revenu disponible des ménages du 1^{er} décile est supérieur au revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** du revenu avant transferts est de 6,5 ; le jeu des transferts le ramène à 4,6.

En 2009, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit 26,5 % de l'ensemble des revenus disponibles. Les 20 % les plus aisés en perçoivent 41,6 %,

soit 5,9 fois plus que la part détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2008, le revenu disponible médian a progressé de 0,5 % en euros constants. La hausse des revenus disponibles concerne tous les niveaux de revenu exceptés les 3^e et 4^e déciles qui diminuent tous deux de 0,4 %. La valeur du revenu disponible au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 0,6 %. Celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 0,4 %.

Le rapport interdécile reste stable autour de 4,5 depuis le milieu des années 1990. La distribution des revenus disponibles est cependant plus concentrée en fin de période : l'**indice de Gini** qui se situait aux alentours de 0,334 de 2000 à 2003 dépasse 0,344 à partir de 2006. De même le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes [100-S80/S20] passe de 5,6 à 5,9 entre 2001 et 2009. ■

Définitions

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des ménages ayant le plus faible (resp. haut) revenu disponible.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *annexe Sources et méthodes*).

Transferts et prélèvements : impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG] et contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS]), prestations sociales et prime pour l'emploi.

Rapport interdécile de revenus : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu).

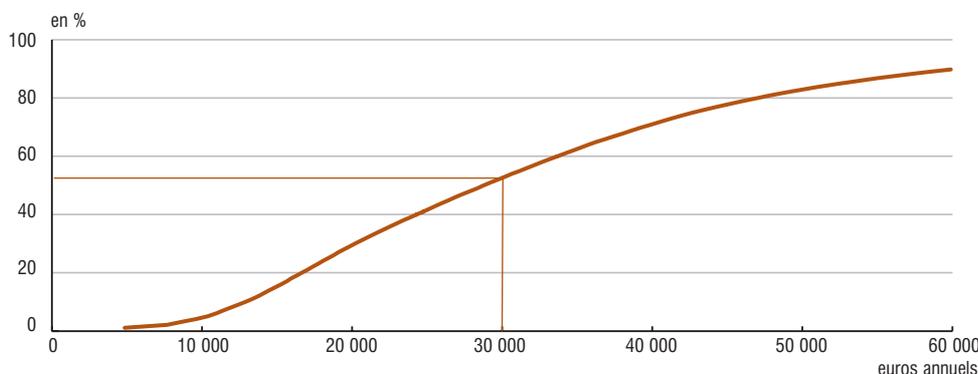
Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.

Revenu disponible des ménages 1.3

1. Répartition du revenu disponible des ménages en 2009



Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, 52 % des ménages ont un revenu disponible annuel inférieur à 30 000 euros.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2001 à 2009

montants annuels en euros constants 2009

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Revenu disponible médian	27 580	28 290	27 900	27 690	27 790	28 170	28 430	28 600	28 740
Revenu disponible moyen	32 650	33 350	33 070	32 870	33 090	33 730	34 060	34 490	34 540
1 ^{er} décile (D1)	12 560	12 720	12 750	12 610	12 550	12 740	12 840	12 880	12 930
9 ^e décile (D9)	56 810	58 070	57 580	57 110	57 300	58 470	59 290	59 550	59 900
Rapport interdécile (D9/D1)	4,5	4,6	4,5	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
S20 (%)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1
S50 (%)	27,2	27,1	27,2	27,0	26,9	26,7	26,6	26,5	26,5
S80 (%)	59,4	59,3	59,3	59,1	59,0	58,5	58,6	58,3	58,4
(100-S80)/S20	5,5	5,6	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9
Indice de Gini	0,333	0,334	0,334	0,337	0,340	0,344	0,344	0,346	0,346

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, les 20 % de ménages les plus modestes disposent de 7,1 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés ont 41,6 % de la somme des revenus disponibles (complément à 100 de S80).
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2009.

3. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2009

en euros par an

Tranche de revenu annuel disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Revenu annuel moyen	Nombre d'UC moyen par ménage
Inférieur à D1	12 930	9 480	1,12
D1 à D2	16 660	14 870	1,15
D2 à D3	20 190	18 410	1,26
D3 à D4	24 290	22 190	1,39
D4 à D5	28 740	26 480	1,51
D5 à D6	33 640	31 150	1,63
D6 à D7	39 260	36 350	1,75
D7 à D8	46 880	42 780	1,84
D8 à D9	59 900	52 650	1,90
Supérieur à D9	///	90 970	1,98

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, les 10 % des ménages dont le revenu est compris entre 12 930 euros (D1) et 16 660 euros (D2) ont un revenu annuel disponible moyen de 14 870 euros.
Note : les données du nombre d'UC moyen par ménage ont été modifiées par rapport à l'édition papier.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le **niveau de vie** est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage. Par rapport au **revenu disponible** par ménage, il permet de tenir compte de la taille des ménages et des économies d'échelle en leur sein. Ainsi, un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule a un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que procure en général la vie en couple. Ces économies d'échelle existent par exemple pour les biens d'équipement ménager et pour le logement. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais le nombre d'**unités de consommation** (UC), assis sur une échelle d'équivalence. Ainsi, le concept de niveau de vie est une construction qui vise à pouvoir comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de tailles ou de compositions différentes.

En 2009, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 19 080 euros, soit 1 590 euros par mois. Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 410 euros (1^{er} **décile**, D1) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur

à 35 840 euros (9^e **décile**, D9), soit 3,4 fois plus. 60 % des personnes ont un niveau de vie annuel compris entre 13 010 (2^e **décile**) et 28 170 euros (8^e **décile**). Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles des revenus disponibles, ce qui résulte simplement du passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par UC.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles disposent de 30,7 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en disposent de 38,2 %, soit 4,3 fois plus que celle détenue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2008, le niveau de vie médian a progressé en 2009 de 0,4 % en euros constants. Alors que l'évolution moyenne relevée entre 2005 et 2008 pour chacun des quatre premiers déciles était d'environ + 2 % par an, la tendance s'inverse entre 2008 et 2009 : en euros constants, les quatre premiers déciles de niveau de vie diminuent, la baisse étant plus marquée pour le premier décile avec - 1,1 %. Les autres déciles continuent d'augmenter ; la valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés (D9) augmente de 0,7 %. La concentration des niveaux de vie mesurée avec l'**indice de Gini** n'a que peu évolué entre 2000 et 2009. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée [CSG], contribution à la réduction de la dette sociale [CRDS], et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Unités de consommation d'un ménage : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui consiste à décompter 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Voir *annexe Glossaire*.

Rapport interdécile : rapport du 9^e au 1^{er} décile (D9/D1).

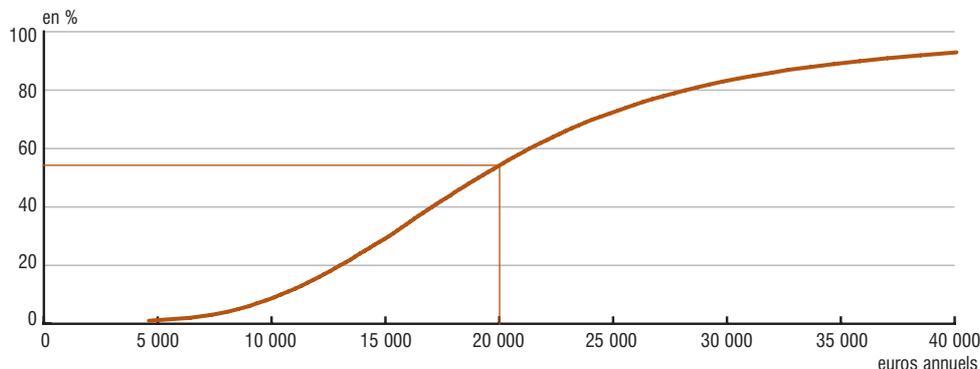
Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.

Niveau de vie des personnes 1.4

1. Répartition des niveaux de vie en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, 54 % des personnes ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2001 à 2009

	montants annuels en euros constants 2009								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Niveau de vie médian	17 410	17 880	17 830	17 740	18 030	18 300	18 690	19 000	19 080
Niveau de vie moyen	20 230	20 730	20 610	20 590	20 820	21 340	21 690	22 130	22 140
1 ^{er} décile (D1)	9 620	9 970	9 930	9 950	9 960	10 100	10 300	10 530	10 410
9 ^e décile (D9)	32 990	33 830	33 260	32 860	33 380	34 420	34 880	35 580	35 840
Rapport interdécile (D9/D1)	3,4	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
S20 (%)	9,1	9,3	9,3	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9
S50 (%)	30,8	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7
S80 (%)	62,1	62,3	62,4	62,4	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8
(100-S80)/S20	4,2	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3
Indice de Gini	0,286	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,9 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80).
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2000 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2009.

3. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2009

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	10 410	7 910
D1 à D2	13 010	11 790
D2 à D3	15 160	14 100
D3 à D4	17 050	16 090
D4 à D5	19 080	18 050
D5 à D6	21 310	20 180
D6 à D7	24 100	22 650
D7 à D8	28 170	25 990
D8 à D9	35 840	31 430
Supérieur à D9	///	53 220

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 10 410 euros (D1) et 13 010 euros (D2) ont un niveau de vie moyen de 11 790 euros.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.5 Composition du revenu disponible selon le niveau de vie

Le revenu disponible des ménages se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) y compris allocations chômage, des **revenus du patrimoine**, des pensions et retraites, des **prestations sociales** et de la prime pour l'emploi. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

Les deux principales composantes du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes (ménages dont le **niveau de vie** des personnes qui les composent est inférieur au 1^{er} **décile**) sont les revenus d'activité (41,0 % en 2009) et les prestations sociales (39,2 %), réparties à parts assez proches entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. La prime pour l'emploi (aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle, soumise à conditions de ressources) représente en 2009 1,1 % du revenu disponible de ces ménages.

Les ménages dont le niveau de vie est immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) tirent leur revenu disponible pour moitié de leur activité (51,1 %), et pour un cinquième des prestations (20,3 %). Jusqu'au 8^e décile, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations diminue. Au-delà de ce seuil, les montants des salaires continuent de s'élever, mais leur part dans le revenu disponible n'augmente pas pour autant, en raison du poids croissant des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine.

Les revenus nets du patrimoine représentent toujours moins de 6 % du revenu disponible jusqu'au 6^e décile de niveau de vie, entre 6 % et 11 % jusqu'au 9^e, et 25 % pour les ménages situés au-dessus du dernier décile de la distribution. Pour les ménages du haut de la distribution, il s'agit plus fréquemment de revenus financiers.

Le groupe des 10 % des ménages les plus aisés se distingue nettement des autres ménages, et même de ceux assez proches se situant entre les 8^e et 9^e déciles de niveau de vie. Alors que près de 80 % de leur revenu disponible proviennent de l'activité professionnelle, le poids des revenus d'activité d'indépendants (principalement ceux des chefs d'entreprise et des professions libérales) y est sensiblement plus élevé : 18 % des revenus d'activité sont des revenus d'indépendants, ce qui correspond à 14 % de leur revenu disponible. Les impôts directs représentent un prélèvement équivalent au quart de leur revenu disponible contre presque 16 % en moyenne pour l'ensemble des ménages.

La composition du revenu disponible par niveau de vie est très stable d'une année sur l'autre. Entre 2008 et 2009, dans le bas de la distribution, on enregistre tout de même une progression de 3 points de la part des prestations sociales et une baisse concomitante de la part des revenus avant transferts. ■

Définitions

Revenus du patrimoine : revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Ils sont complétés, à partir de 2005, dans la nouvelle série sur les revenus fiscaux et sociaux par des revenus imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL).

Prestations sociales : prestations familiales, de logement, minima sociaux (revenu minimum d'insertion, revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé, allocation de parent isolé, allocation de solidarité aux personnes âgées).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2009 et séries longues », *Insee Résultats Web*, janvier 2012.

Composition du revenu disponible selon le niveau de vie 1.5

1. Composition du revenu disponible des ménages en 2009 selon le niveau de vie

en %

Composantes du revenu disponible	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité	41,0	51,1	59,1	65,3	71,8	76,1	78,2	79,0	78,9	78,0	72,8
Salaires (chômage inclus)	37,7	48,7	56,9	62,8	69,4	73,4	75,0	75,2	73,1	63,8	66,8
Montant net	35,0	45,0	52,4	57,6	63,6	67,2	68,7	68,8	66,8	58,3	61,2
CSG et CRDS	2,7	3,7	4,5	5,2	5,8	6,2	6,3	6,4	6,3	5,5	5,6
Revenus d'indépendants	3,3	2,4	2,2	2,5	2,4	2,7	3,2	3,8	5,8	14,2	6,1
dont : montant net	2,7	2,1	2,0	2,2	2,1	2,4	2,9	3,5	5,2	12,9	5,5
Pensions et retraites	19,8	29,8	31,9	30,9	28,4	26,1	25,7	25,5	24,8	19,0	25,0
dont : montant net	19,6	29,3	31,0	29,6	26,9	24,5	24,0	23,8	23,1	17,7	23,6
Revenus du patrimoine	3,4	3,4	4,3	4,6	5,2	5,8	6,7	8,5	12,3	27,8	12,0
dont : montant net	3,1	3,1	3,9	4,2	4,7	5,2	6,0	7,6	11,0	24,9	10,8
Prestations sociales¹	37,8	19,5	10,8	7,4	5,0	3,8	2,7	1,9	1,2	0,7	5,1
(champ comparable 2008)											
Prestations familiales (hors prime ARS)	10,8	6,7	5,0	4,0	3,0	2,5	1,9	1,4	0,9	0,6	2,4
Prestations logement	13,6	7,3	3,5	1,9	1,1	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	1,4
Minima sociaux (hors RSA activité)	13,4	5,5	2,3	1,5	0,9	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	1,3
Prestations instaurées en 2009 et mesures exceptionnelles de 2009¹	1,4	0,8	0,4	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
RSA activité	0,6	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Prime Solidarité Active	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Prime ARS	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prime pour l'emploi	1,1	1,0	0,9	0,8	0,6	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,4
Impôts directs²	-4,5	-5,6	-7,4	-9,3	-11,1	-12,4	-13,6	-15,1	-17,3	-25,5	-15,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Revenu disponible annuel moyen (en euros)	12 150	17 973	21 344	24 719	27 784	31 965	35 751	40 924	48 879	84 340	34 535
Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros)	7 910	11 790	14 100	16 090	18 050	20 180	22 650	25 990	31 430	53 220	22 140

1. Pour les prestations soumises à la CRDS, celle-ci est incluse.

2. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des salaires dans le revenu disponible est de 37,5 %, celle des salaires nets perçus s'élève à 34,9 %.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Composition du revenu disponible par grands agrégats en 2008 et 2009

en %

Tranches de niveau de vie	2008					2009				
	Revenus avant transferts ¹	Prestations sociales ²	Prime pour l'emploi	Impôts directs ³	Total	Revenus avant transferts ¹	Prestations sociales ²	Prime pour l'emploi	Impôts directs ³	Total
Inférieur à D1	67,3	36,3	1,1	-4,7	100	64,2	39,2	1,1	-4,5	100
D1 à D2	85,3	19,4	1,1	-5,8	100	84,3	20,3	1,0	-5,6	100
D2 à D3	95,7	10,6	1,0	-7,3	100	95,3	11,2	0,9	-7,4	100
D3 à D4	102,1	6,2	0,9	-9,2	100	100,8	7,7	0,8	-9,3	100
D4 à D5	104,5	5,3	0,7	-10,5	100	105,4	5,1	0,6	-11,1	100
D5 à D6	107,7	3,7	0,6	-12,0	100	108,0	3,9	0,5	-12,4	100
D6 à D7	110,3	2,6	0,4	-13,3	100	110,6	2,7	0,3	-13,6	100
D7 à D8	112,6	1,9	0,2	-14,7	100	113,0	1,9	0,2	-15,1	100
D8 à D9	115,8	1,2	0,1	-17,1	100	116,0	1,2	0,1	-17,3	100
Supérieur à D9	124,4	0,5	0,0	-24,9	100	124,8	0,7	0,0	-25,5	100
Ensemble	109,8	4,9	0,4	-15,1	100	109,8	5,3	0,4	-15,5	100

1. Salaires + chômage + revenus des indépendants + revenus du patrimoine + pensions et retraites avant toute imposition.

2. Prestations avec CRDS de 0,5 % incluse.

3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile, la part des revenus avant transferts perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu disponible s'élève à 64,2 %.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 et 2009.

1.6 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** en euros constants des personnes a régulièrement augmenté. Cette hausse a été marquée dans les années 1970 et, au cours de la période récente, entre 1997 et 2002. Dans l'intervalle, la progression a été plus modérée.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte en France, dans la continuité des trente glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes situées en bas de l'échelle des niveaux de vie : la hausse moyenne du niveau de vie médian dépasse 4 % par an sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen. Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses de SMIC ont été fortes et le minimum vieillesse a été mis en place et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980, consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie, avec toutefois une vive progression sur les années 1988 à 1990, marquées par le retour d'une forte croissance. La crise qui marque le début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus.

La reprise de la fin des années 1990 permet de renouer avec une augmentation soutenue des niveaux de vie, de façon cependant moins marquée que dans les années 1970. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais les revenus les plus modestes en bénéficient aussi, en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a également pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998 ; revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998 ; enfin, instauration d'une retraite minimale à destination des agriculteurs.

Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Avec une progression du niveau de vie médian de moins d'un demi-point en moyenne annuelle, la période 2002-2005 tranche avec la période 1997-2002, durant laquelle il augmentait de plus de 2 % par an en moyenne. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, la crise de 2008-2009 induit un nouveau ralentissement du niveau de vie. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Revenu disponible : voir *annexe Glossaire*.

Unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2009 », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », *Insee Références L'économie française*, édition 2011.
- « Les inégalités de niveau de vie entre 1996 et 2007 », *Insee Première* n° 1266, novembre 2009.
- « Pauvreté et niveaux de vie en 2005 », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2007-2008.

Évolution du niveau de vie depuis 1970 1.6

1. Évolution du niveau de vie individuel

en euros 2009 par an

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian	Rapport médiane sur moyenne
1970	11 310	9 300	0,82
1975	13 850	11 700	0,84
1979	15 650	13 480	0,86
1984	16 140	14 000	0,87
1990	17 030	14 950	0,88
1996	18 260	16 070	0,88
1997	18 350	16 110	0,88
1998	18 790	16 470	0,88
1999	19 320	16 700	0,86
2000	19 770	17 000	0,86
2001	20 230	17 410	0,86
2002	20 730	17 880	0,86
2003	20 610	17 830	0,87
2004	20 590	17 740	0,86
2005	20 820	18 030	0,87
2006	21 340	18 300	0,86
2007	21 690	18 690	0,86
2008	22 130	19 000	0,86
2009	22 140	19 080	0,86

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Seuil de pauvreté à 60 %	Taux de pauvreté (%)		Rapport interdécile (D9/D1)	Indice de Gini
	(en euros 2009 par an)			seuil à 50 %	seuil à 60 %		
1970	4 390	20 410	5 590	12,0	17,9	4,6	0,331
1975	5 810	23 520	7 020	10,2	16,6	4,1	0,317
1979	7 200	25 520	8 100	8,3	14,2	3,5	0,297
1984	7 670	26 580	8 410	7,7	13,5	3,5	0,291
1990	8 410	27 440	8 970	6,6	13,8	3,3	0,277
1996	8 540	30 000	9 640	8,1	14,5	3,5	0,279
1997	8 600	30 050	9 660	7,8	14,2	3,5	0,279
1998	8 970	30 670	9 880	7,5	13,8	3,4	0,276
1999	9 180	31 620	10 020	7,2	13,5	3,4	0,284
2000	9 320	32 590	10 200	7,2	13,6	3,5	0,286
2001	9 620	32 990	10 450	6,9	13,4	3,4	0,286
2002	9 970	33 830	10 730	6,5	12,9	3,4	0,281
2003	9 930	33 260	10 700	7,0	13,0	3,4	0,280
2004	9 950	32 860	10 650	6,6	12,6	3,3	0,281
2005	9 960	33 380	10 820	7,2	13,1	3,4	0,286
2006	10 100	34 420	10 980	7,0	13,1	3,4	0,291
2007	10 300	34 880	11 220	7,2	13,4	3,4	0,289
2008	10 530	35 580	11 400	7,1	13,0	3,4	0,289
2009	10 410	35 840	11 450	7,5	13,5	3,4	0,290

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990 - Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2009.

1.7 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2009, le **niveau de vie** médian en France métropolitaine s'établit à près de 19 100 euros par an selon la source Revenus disponibles localisés (RDL). Seules quatre des 22 régions se situent au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec près de 21 500 euros, l'Alsace avec près de 20 000 euros puis les régions Rhône-Alpes et Centre, plus proches de la **médiane** nationale. À l'opposé, les niveaux de vie médians régionaux les plus faibles sont ceux du Nord - Pas-de-Calais, du Languedoc-Roussillon et de la Corse : ils sont inférieurs de 7 % à 10 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a par exemple en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, de retraités, d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également par un éventail de niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans quatre régions, les disparités, mesurées par le **rapport interdécile**, sont supérieures à la référence nationale : le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Provence - Alpes - Côte d'Azur et l'Île-de-France. Pour cette dernière région, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées est 4,1 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. L'Île-de-France se distingue par des hauts revenus particulièrement élevés : en 2009, les 10 % les plus aisées bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 43 780 euros contre 35 840 euros pour l'ensemble de la France métropolitaine. En revanche, en Corse et dans les deux autres régions du pourtour

méditerranéen, les inégalités tiennent plus aux moindres niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, dans la région des Pays de la Loire, en Basse-Normandie, et en Bretagne, les rapports interdéciles sont les plus faibles. Les inégalités sont encore plus marquées en Île-de-France lorsqu'on compare la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes ((100-S80)/S20). Le rapport entre les deux s'élève à 7,9, soit quasiment deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Au contraire, cet indicateur d'inégalité est inférieur à 3 pour la Corse, le Languedoc-Roussillon, ainsi que pour le Nord - Pas-de-Calais.

Les disparités régionales sont marquées pour le **taux de pauvreté monétaire** qui varie de 11,2 % à 19,3 % selon les régions. La Corse (19,3 %), le Languedoc-Roussillon (18,6 %), le Nord - Pas-de-Calais (18,5 %) et, dans une moindre mesure, la Provence - Alpes - Côte d'Azur (15,7 %) sont particulièrement touchés. Les régions Bretagne, Pays de la Loire et Alsace sont les moins concernées, leurs taux de pauvreté étant inférieurs à 11,5 %.

Les statistiques régionales peuvent cacher de fortes disparités départementales. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, les niveaux de vie parmi les plus bas des départements français et le taux de pauvreté le plus élevé. Le niveau de vie médian et le 9^e **décile** des Alpes - Maritimes sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de Provence - Alpes - Côte d'Azur. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC - voir *annexe Glossaire*). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Médiane, déciles, rapport interdécile : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le rapport interdécile est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1) (voir *annexe Glossaire*).

Taux de pauvreté monétaire : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté national, égal à 60 % du niveau de vie médian.

Pour en savoir plus

- « Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités », *Insee Première* n° 1162, octobre 2007.
- Revenus disponibles localisés sur www.insee.fr.

Niveau de vie et pauvreté par région 1.7

1. Niveau de vie par région en 2009

en euros

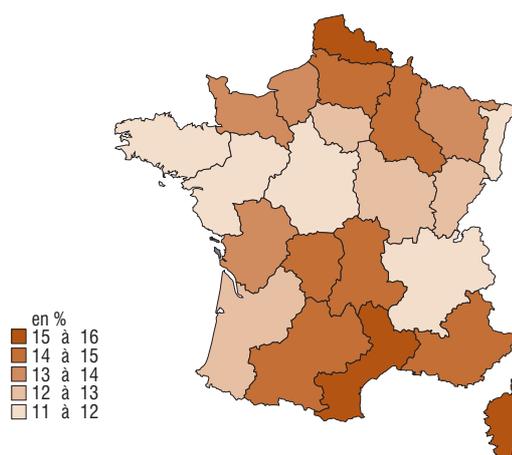
	Niveaux de vie					(100-S80)/S20
	Moyen	Médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	
Alsace	22 890	19 950	11 030	36 160	3,3	5,3
Aquitaine	21 670	18 850	10 600	34 140	3,2	3,9
Auvergne	20 890	18 280	10 370	32 640	3,1	3,1
Basse-Normandie	20 810	18 200	10 570	32 170	3,0	3,0
Bourgogne	21 230	18 600	10 740	32 940	3,1	3,5
Bretagne	21 410	18 840	11 090	32 950	3,0	3,8
Centre	21 680	19 080	10 910	33 720	3,1	4,0
Champagne-Ardenne	21 300	18 260	10 190	33 680	3,3	3,3
Corse	20 650	17 660	9 240	33 480	3,6	2,7
Franche-Comté	21 170	18 720	10 650	32 890	3,1	3,4
Haute-Normandie	21 360	18 760	10 580	33 290	3,1	3,5
Île-de-France	26 200	21 480	10 570	43 780	4,1	7,9
Languedoc-Roussillon	20 330	17 600	9 250	32 820	3,5	2,6
Limousin	20 720	18 280	10 200	32 450	3,2	3,0
Lorraine	21 100	18 410	10 340	33 240	3,2	3,3
Midi-Pyrénées	21 670	18 860	10 310	34 460	3,3	3,8
Nord - Pas-de-Calais	20 020	17 200	9 470	31 860	3,4	2,3
Pays de la Loire	21 230	18 670	11 100	32 430	2,9	3,6
Picardie	21 090	18 400	10 230	33 060	3,2	3,2
Poitou-Charentes	20 860	18 210	10 390	32 590	3,1	3,1
Provence - Alpes - Côte d'Azur	22 010	18 870	9 820	35 790	3,6	3,9
Rhône-Alpes	22 760	19 620	10 890	36 350	3,3	5,0
France métropolitaine¹	22 340	19 070	10 410	35 840	3,4	4,3

1. La source RDL permet l'élaboration d'indicateurs sur les niveaux de vie et la pauvreté au niveau local. Afin d'être cohérente avec les résultats nationaux, elle est calée sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, source de référence sur les revenus disponibles et la pauvreté au niveau national. Toutefois quelques différences de méthodologies peuvent expliquer des différences minimales entre les deux sources.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee ; DGFiP, Revenus disponibles localisés (RDL) 2009.

2. Taux de pauvreté par région en 2009



Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : Insee ; DGFiP, Revenus disponibles localisés 2009.

1.8 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (autres que celles qui sont accordées en contrepartie de cotisations et correspondent à un revenu de remplacement - allocations chômage, pensions de retraite, ... -) constituent un des éléments du système de redistribution français, au même titre que l'impôt sur le revenu et à un degré moindre la taxe d'habitation. En 2009, 11,2 millions de ménages bénéficient de ces prestations, compte non tenu des personnes vivant en collectivité ou sans domicile. Leur montant global s'élève à 49 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et minima sociaux. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. On considère ici qu'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à l'une des personnes ou à l'une des familles qui le composent. Les prestations sociales représentent en moyenne 8 à 9 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, contre 2 à 4 % pour les autres ménages.

En 2009, 6,8 millions de ménages se voient attribuer des prestations familiales, d'un montant moyen de 3 280 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 87 % des bénéficiaires. Moins nombreux à bénéficier de ces aides, les ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans perçoivent cependant des montants d'allocations familiales en moyenne plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge des enfants.

Les aides au logement concernent 6,1 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 180 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous conditions de ressources. Les deux tiers des aides au logement vont aux ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

Définitions

Niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Déciles : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les prestations familiales et de logement en 2009 », *Études et résultats* n° 769, Drees, juillet 2011.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2009 », *Études et résultats* n° 756, Drees, mars 2011.
- « Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2009 », *L'essentiel* n° 96, Cnaf, mars 2010.

En 2009, 2,8 millions de ménages perçoivent au moins un des minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), partie socle du revenu de solidarité active (RSA, qui remplace le RMI, l'API et les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi depuis juin 2009), allocation de parent isolé (API), allocation aux adultes handicapés (AAH), minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), couvrant le handicap, l'isolement, l'exclusion et la précarité. Un ménage bénéficiaire se voit attribuer en moyenne 4 220 euros par an. Certains minima sociaux répondent plus spécifiquement aux besoins de certaines tranches d'âge : l'API bénéficie plutôt aux moins de 50 ans et l'Aspa, qui remplace le minimum vieillesse depuis 2007, s'adresse aux personnes ayant au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail).

L'année 2009 est marquée par l'instauration de la partie activité du RSA, ainsi que de mesures d'aides exceptionnelles, mises en place afin de limiter les effets de la crise économique sur les ménages les plus modestes (prime de solidarité active et prime exceptionnelle de rentrée scolaire). Ces prestations ont été attribuées à 4,7 millions de ménages pour un montant moyen de 330 euros.

Au final, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2009. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 39,2 % du revenu disponible, contre 0,7 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants ; étant forfaitaires, leur part dans le revenu disponible passe de 5,2 % pour les ménages du premier décile à 0,4 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et des minima sociaux, versés sous conditions de ressources, diminue mécaniquement encore plus vite le long de l'échelle des niveaux de vie : elle est de moins de 1,0 % à partir du cinquième décile. ■

Prestations sociales 1.8

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2009

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales (hors prime ARS)						
Montant annuel moyen (euros)	3 050	3 420	2 640	2 790	n.s.	3 280
Ménages bénéficiaires (milliers)	683	5 253	721	121	n.s.	6 790
<i>dont : allocations familiales</i>						
montant annuel moyen (euros)	1 660	2 310	2 430	2 880	n.s.	2 300
ménages bénéficiaires (milliers)	244	4 076	496	70	n.s.	4 891
Allocations logement						
Montant annuel moyen (euros)	2 090	2 360	2 240	1 920	1 770	2 180
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 267	2 702	905	678	534	6 086
Minima sociaux (hors RSA activité)						
Montant annuel moyen (euros)	3 180	3 930	4 860	4 980	3 960	4 220
Ménages bénéficiaires (milliers)	346	1 068	577	488	300	2 779
Nouvelles mesures de 2009 (RSA activité, prime solidarité active, prime ARS)						
Montant annuel moyen (euros)	370	320	340	300	240	330
Ménages bénéficiaires (milliers)	544	3 002	790	283	81	4 700
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (euros)	3 770	4 670	4 450	4 140	2 970	4 350
Ménages bénéficiaires (milliers)	1 601	6 314	1 575	1 003	732	11 225
Nombre total de ménages (milliers)	2 661	9 665	4 999	5 484	3 892	26 701
Part dans le revenu disponible (%)	9,2	7,9	3,5	2,2	2,2	5,3
Répartition des prestations sociales (%)	12,3	60,3	14,4	8,5	4,5	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 12,3 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 9,2 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS, celle-ci est incluse.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage

	Prestations familiales (hors prime ARS)		Allocations de logement	Minima sociaux (hors RSA activité)	Mesures 2009 (RSA activité, PSA, ARS)	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	dont allocations familiales				
Inférieur à D1	10,8	5,2	13,6	13,4	1,4	39,2
D1 à D2	6,7	3,2	7,3	5,5	0,8	20,3
D2 à D3	5,0	2,3	3,5	2,3	0,4	11,2
D3 à D4	4,0	1,8	1,9	1,5	0,3	7,7
D4 à D5	3,0	1,5	1,1	0,9	0,1	5,1
D5 à D6	2,5	1,2	0,6	0,7	0,1	3,9
D6 à D7	1,9	0,9	0,4	0,5	0,0	2,8
D7 à D8	1,4	0,8	0,2	0,3	0,0	1,9
D8 à D9	0,9	0,6	0,1	0,2	0,0	1,2
Supérieur à D9	0,6	0,4	0,0	0,1	0,0	0,7
Ensemble	2,4	1,2	1,4	1,3	0,2	5,3

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 39,2 % du revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.9 Pauvreté monétaire

En 2009, on dénombre en France métropolitaine 8,2 millions de personnes pauvres, soit 13,5 % de la population, pour un **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie, soit 954 euros par mois.

Le **taux de pauvreté** est de 7,5 % pour le seuil égal à 50 % du niveau de vie médian (795 euros par mois) et il atteint 21,4 % avec le seuil à 70 % du niveau de vie médian (1 113 euros par mois). Ainsi, environ 6 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 795 et 954 euros et 8 % entre 954 et 1 113 euros. La mesure de la pauvreté est donc très sensible à la convention retenue. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 455 euros par mois pour une personne seule.

Depuis 1970, des périodes de recul et de stabilisation du taux de pauvreté se sont succédées. Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté décroît fortement (13,5 % en 1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités en raison des revalorisations du minimum vieillesse au cours de cette période. Il se stabilise ensuite

jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. Depuis 2004, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %, voir progresse quelque peu. Entre 2008 et 2009, il a augmenté de 0,5 point, notamment sous l'impact de la remontée du chômage due à la crise.

En 2009, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 773 euros (leur niveau de vie médian) et 954 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit un indicateur d'**intensité de pauvreté** égal à 19 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (jusqu'à 16,6 % au seuil à 60 %) : le niveau de vie médian des personnes pauvres a augmenté plus vite que le seuil de pauvreté. Par la suite, l'intensité de pauvreté a augmenté quelque peu pour se situer dans une fourchette de 18 à 19 %. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil à 60 % du niveau de vie médian.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Intensité de pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.
- « Niveaux de vie et pauvreté monétaire en 2007 », *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, la Documentation française, 2009-2010.

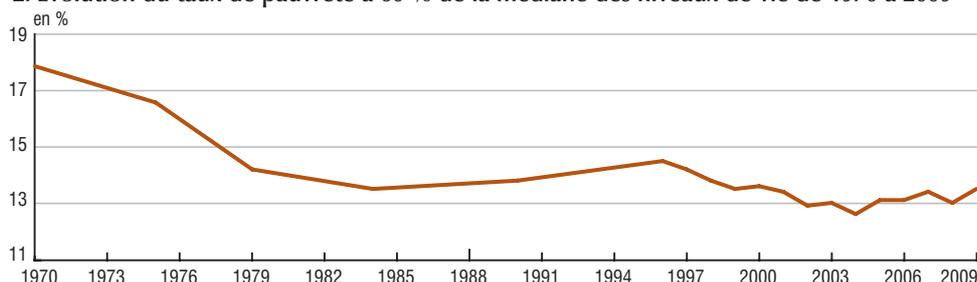
Pauvreté monétaire 1.9

1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2009

	Seuils de pauvreté							
	70%		60%		50%		40%	
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
1996	22,2	12 546	14,5	8 179	8,1	4 550	3,6	2 030
1997	22,4	12 709	14,2	8 042	7,8	4 433	3,5	2 007
1998	22,1	12 580	13,8	7 873	7,5	4 257	2,9	1 671
1999	21,9	12 535	13,5	7 745	7,2	4 109	2,7	1 540
2000	21,8	12 593	13,6	7 838	7,2	4 165	2,7	1 579
2001	21,7	12 610	13,4	7 757	6,9	3 984	2,6	1 507
2002	21,2	12 261	12,9	7 495	6,5	3 746	2,3	1 340
2003	21,0	12 232	13,0	7 578	7,0	4 078	2,6	1 493
2004	20,5	12 029	12,6	7 382	6,6	3 896	2,5	1 461
2005	21,0	12 462	13,1	7 766	7,2	4 270	3,2	1 917
2006	21,3	12 678	13,1	7 828	7,0	4 188	3,1	1 867
2007	21,5	12 873	13,4	8 035	7,2	4 281	3,1	1 855
2008	20,8	12 494	13,0	7 836	7,1	4 272	3,2	1 910
2009	21,4	12 968	13,5	8 173	7,5	4 507	3,3	2 023

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, 8 173 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 13,5 % de l'ensemble de la population.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

2. Évolution du taux de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2009

	Seuils de pauvreté en proportion du niveau de vie médian			
	70%	60%	50%	40%
	en %			
1996	21,3	19,2	17,3	17,5
1997	20,9	18,8	17,6	17,2
1998	19,9	18,4	15,5	14,7
1999	19,5	17,8	15,3	15,7
2000	19,6	18,0	14,5	15,2
2001	19,3	17,2	15,1	15,8
2002	19,1	16,6	14,3	12,4
2003	19,3	18,4	14,4	11,6
2004	19,2	18,0	14,8	11,9
2005	19,7	18,8	17,5	20,1
2006	19,7	18,0	17,4	18,2
2007	19,6	18,2	17,0	19,7
2008	20,2	18,5	17,7	19,4
2009	20,5	19,0	17,4	21,2

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur de plus de 19,0 % au seuil de pauvreté à 60 %.
Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

1.10 Pauvreté monétaire en Europe

En 2009, la **pauvreté monétaire** touche 16,4 % des habitants de l'Union européenne à 27, soit 81 millions de personnes, en retenant pour chaque pays un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian comme le préconise Eurostat. L'élargissement de l'Union de 15 à 25 pays en 2004, puis à 27 membres en 2007, n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté européen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays, les taux de pauvreté nationaux variant de 9,0 % à 21,3 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (9,0 %) et aux Pays-Bas (10,3 %). Hormis dans les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), le taux de pauvreté se situe autour de 13 % dans les pays nordiques. À l'inverse, les pays du sud de l'Europe connaissent des taux de pauvreté parmi les plus élevés : autour de 18 % au Portugal et en Italie, plus de 20 % en Espagne et en Grèce. Les deux derniers entrants au sein de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, ont, avec la Lettonie, les taux de pauvreté les plus élevés avec respectivement 20,7 %, 21,1 % et 21,3 % de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté national. La France a un taux de pauvreté de 13,5 %, soit 3 points en dessous du taux de pauvreté européen, tandis que les pays anglophones sont plus proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté est fondée sur la distribution de revenus dans chaque pays, les seuils de pauvreté étant fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. C'est une mesure de pauvreté relative. Ceci explique que certains pays de l'Union européenne présentent des taux de pauvreté très faibles, alors que leurs niveaux de vie ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), c'est-à-dire corrigés des **parités de pouvoir d'achat** (PPA), sont bien inférieurs à la moyenne de l'Union Européenne à 27. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté apporte un éclairage complémentaire. La Slovaquie et l'Autriche illustrent bien la situation. Ces deux pays ont quasiment le même taux de pauvreté (12 %) mais l'Autriche a un seuil de pauvreté 2,3 fois plus élevé que celui de la Slovaquie. Les Slovaques sont aussi nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le faible niveau du seuil souligne la moindre aisance financière des habitants de ce pays comparée à celle de l'Autriche. De même, bien que le taux de pauvreté de la République tchèque soit le plus bas de l'Union européenne, son seuil de pauvreté est également assez bas (moins de 6000 euros par an en SPA). D'autres pays présentent à la fois des taux de pauvreté très élevés et des seuils de pauvreté très bas : les 21,3 % de Lettons pauvres vivent avec moins de 3600 euros par an en SPA. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : elle est définie par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population, en fixant le seuil de pauvreté en proportion (60 %) du niveau de vie national médian. Le taux de pauvreté indiqué ici pour la France, de source Eurostat, diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

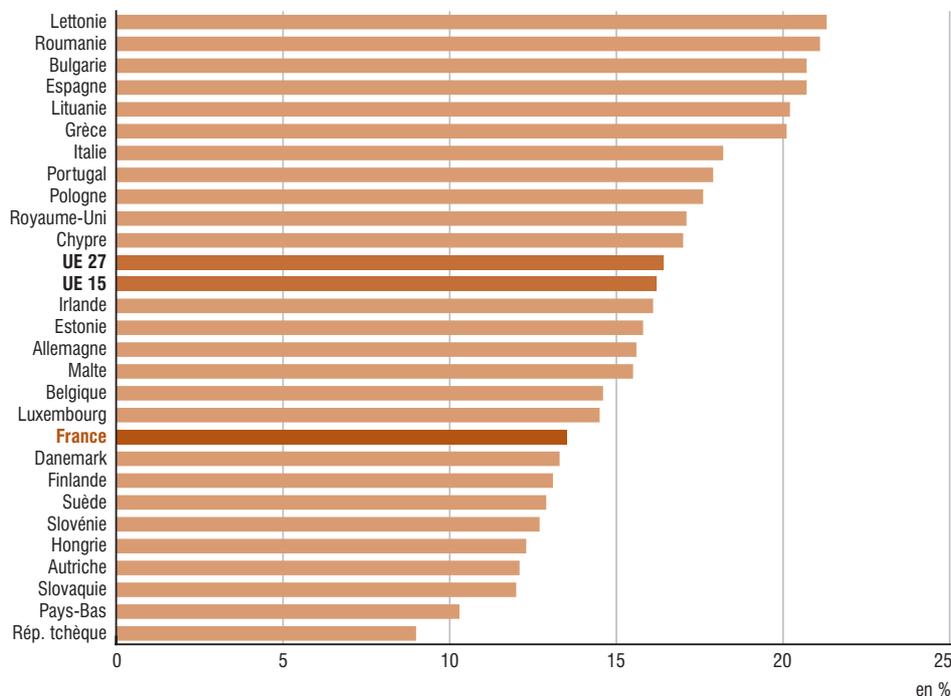
Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Pour en savoir plus

- « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

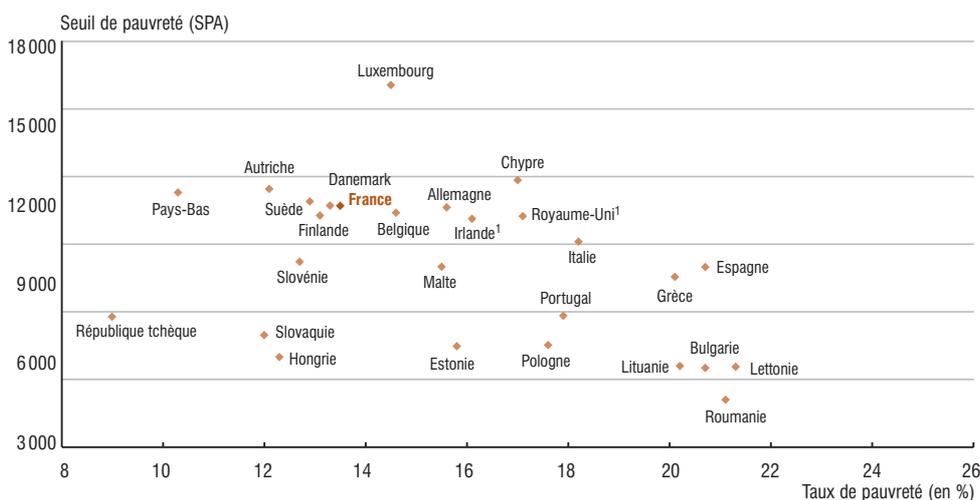
Pauvreté monétaire en Europe 1.10

1. Taux de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2009



Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % du niveau de vie national médian. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.
 Source : Eurostat, population et conditions sociales.

2. Taux et seuil de pauvreté dans l'Union européenne à 27 en 2009



1.11 Inégalités monétaires en Europe

En 2009, le niveau de vie moyen des pays membres de l'Union européenne à 27 (UE 27) est de 16 960 euros annuels. Ce niveau de vie moyen varie de 2 370 euros en Roumanie à 36 410 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 15. En convertissant en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), ce rapport varie seulement de 1 à 7. C'est au Luxembourg, à Chypre, en Autriche et aux Pays-Bas que se situent les niveaux de vies les plus élevés.

En moyenne dans l'UE 27, le niveau de vie plancher des 10 % les personnes les plus aisées (D9) est 3,7 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les personnes les plus modestes (D1). La France est proche de cette moyenne européenne avec un rapport interdécile (D9/D1) à 3,5. La Lituanie et la Lettonie présentent les inégalités les plus fortes (5,7 et 5,4), suivies par l'Espagne, la Roumanie et la Bulgarie. Cette mesure d'inégalité ne rend toutefois pas compte des inégalités aux extrémités de la distribution. En 2009, la masse de revenu disponible par unité de consommation détenue par les 20 % de la population de l'UE 27 la plus aisée représente 5,0 fois celle des 20 % les plus modestes. Ce **ratio** varie de 3,4 en Slovaquie et en Hongrie à 7,3 en Lituanie. En France, il est de 4,5, proche de celui du Danemark (4,4). Les autres pays scandinaves (Finlande et Suède) présentent des ratios inférieurs à 3,6. Comme pour le rapport interdécile, ce ratio est plus élevé dans les pays du sud, particulièrement en Espagne (6,9), en Lettonie (6,9) et en Lituanie (7,3). La Bulgarie et

la Roumanie, deux derniers entrants dans l'UE, ont également des ratios élevés (5,9 et 6,0).

Dans l'UE 27, **l'intensité de la pauvreté** est de 23,1 %. Pour la Finlande, les Pays-Bas, l'Irlande, la Hongrie et Malte, cet indicateur est très inférieur à la moyenne (moins de 17 %) ce qui traduit une population pauvre plus proche des niveaux de vie médians nationaux. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Bulgarie, Espagne, Lettonie, Lituanie et Roumanie (plus de 29 %), pays qui cumulent fort taux de pauvreté et inégalités élevées.

En 2010, dans 20 des pays de l'UE 27, les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national (dans les autres États membres, il n'existe pas). Corrigé des **parités de pouvoir d'achat**, il varie, au 1^{er} janvier 2010, de 240 euros par mois en Bulgarie et en Roumanie à 1 400 euros au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 6. Pour six États membres (Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni), il est supérieur à 1 100 euros par mois. Le pourcentage de salariés à temps plein percevant le salaire minimum est très différent selon les pays et il est en général supérieur pour les femmes. En 2005, avec plus de 16 % des salariés, c'est en France et en Bulgarie que cette proportion était la plus élevée. En revanche, les salariés étaient peu nombreux (moins de 3 %) à toucher ce salaire minimum en Espagne, à Malte, aux Pays-Bas, en Pologne, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Slovaquie. ■

Définitions

Ratio « 100-S80/S20 » : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres. Le chiffre donné ici pour la France diffère légèrement de celui publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est généralement égal à 60 % du niveau de vie médian national, mais d'autres seuils secondaires peuvent être calculés, par exemple à 50 % ou 40 % du niveau de vie médian.

Intensité de pauvreté : voir *fiche 1.9*.

Parité de pouvoir d'achat, standard de pouvoir d'achat (SPA) : voir *fiche 1.10*.

Indice de Gini : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « 23 % of EU citizens were at risk of poverty or social exclusion in 2010 », *Statistics in focus*, Eurostat, février 2012.
- « Salaires minima 2007 », *Statistiques en bref*, Eurostat.
- « Salaires et coût du travail dans l'Union européenne », *Insee Références Les salaires en France*, décembre 2008.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, décembre 2005.

Inégalités monétaires en Europe 1.11

1. Indicateurs d'inégalité et de pauvreté dans l'Union européenne en 2009

	Niveau de vie moyen		Rapport interdéciles D9/D1	Ratio « 100-S80/S20 »	Indice de Gini	Intensité de pauvreté ¹ (%)
	(en euros)	(en SPA)				
Allemagne	21 470	20 240	3,6	4,5	0,29	20,7
Autriche	23 160	21 440	3,2	3,7	0,26	17,2
Belgique	21 350	19 010	3,2	3,9	0,27	18,0
Bulgarie	3 500	6 820	4,8	5,9	0,33	29,6
Chypre	20 210	22 430	3,6	4,4	0,29	18,6
Danemark	26 920	18 720	2,9	4,4	0,27	21,6
Espagne	14 750	15 080	5,0	6,9	0,34	30,6
Estonie	6 780	8 860	4,1	5,0	0,31	23,2
Finlande	23 530	18 870	3,0	3,6	0,25	13,8
France	23 520	20 930	3,5	4,5	0,30	19,5
Grèce	13 970	14 720	4,2	5,6	0,33	23,4
Hongrie	4 630	7 300	3,0	3,4	0,24	16,5
Irlande	24 070	19 590	3,9	5,3	0,33	15,2
Italie	18 140	17 300	4,1	5,2	0,31	24,5
Lettonie	5 520	7 260	5,4	6,9	0,36	29,4
Lituanie	5 020	7 450	5,7	7,3	0,37	32,6
Luxembourg	36 410	30 120	3,4	4,1	0,28	18,6
Malte	11 870	15 140	3,5	4,3	0,28	16,6
Pays-Bas	22 690	21 050	2,9	3,7	0,26	16,2
Pologne	5 120	8 790	4,0	5,0	0,31	22,2
Portugal	10 540	11 820	4,5	5,6	0,34	22,7
République tchèque	7 980	10 920	2,8	3,5	0,25	21,1
Roumanie	2 370	4 120	5,0	6,0	0,33	30,6
Royaume-Uni	20 550	20 500	4,0	5,4	0,33	21,4
Slovaquie	6 790	9 210	3,1	3,8	0,26	25,7
Slovénie	12 650	14 780	3,0	3,4	0,24	20,2
Suède	20 910	19 270	2,9	3,5	0,24	19,7
UE 15	20 060	///	3,7	5,0	0,31	22,5
UE 27	16 960	///	3,7	5,0	0,31	23,1

1. Pour un seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : Union européenne à 27 pays.

Note : les données pour la France diffèrent de celles présentées dans la fiche 1.4. Les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. L'année retenue ici correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat.

2. Salaire minimum dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2010

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein	
	(euros)	(SPA)
Belgique	1 390	1 250
Bulgarie	120	240
Espagne	740	760
Estonie	280	370
France	1 340	1 210
Grèce	860	910
Hongrie	270	410
Irlande	1 460	1 230
Lettonie	250	350
Lituanie	230	360
Luxembourg	1 680	1 400
Malte	660	850
Pays-Bas	1 410	1 310
Pologne	320	530
Portugal	550	630
République tchèque	300	420
Roumanie	140	240
Royaume-Uni	1 080	1 110
Slovaquie	310	430
Slovénie	600	710

Champ : 20 pays de l'Union européenne où le salaire minimum existe.

Source : Eurostat.

1.12 Pauvreté en termes de conditions de vie

L'évaluation des situations de **pauvreté au regard des conditions de vie** complète l'approche fondée sur la seule dimension monétaire. Le taux de pauvreté en termes de conditions de vie mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi 27 répertoriées, regroupées en 4 grandes dimensions : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Le seuil de huit privations est fixé de manière conventionnelle et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de survie décente.

L'année 2010 marque une augmentation de la pauvreté en termes de conditions de vie. Orientée à la baisse entre 2004 et 2007, elle a été globalement stable pendant deux ans avant d'augmenter de 0,7 point, pour toucher 13,4 % des ménages métropolitains en 2010. Selon les premières données disponibles, la pauvreté en conditions de vie provisoire revient à 12,6% en 2011.

Les évolutions sont différentes selon les quatre dimensions de pauvreté en conditions de vie. La part des ménages devant faire face à l'insuffisance des ressources continue sa hausse entamée en 2008, pour atteindre 15,0 % en 2010 (+1,0 point par rapport à 2009). Seule la part des ménages endettés au-delà du seuil de 33 % de leur revenu disponible connaît un répit en 2010, tandis que tous les autres indicateurs élémentaires augmentent, comme la part des ménages qui n'ont aucune épargne à disposition ou la part de ceux dont les revenus sont insuffisants pour équilibrer le budget. La proportion des ménages concernés par des restrictions de consommation est stable entre 2009 et 2010, à 12,7 %. Toutefois les ménages concernés par cette dimension de la pauvreté voient leurs difficultés s'aggraver. La plupart des neuf indicateurs élémentaires de la dimension sont en effet en hausse par rapport à 2009, à l'exception de l'impossibilité de payer

une semaine de vacances une fois par an et de remplacer des meubles. Les retards de paiement concernent 9,2 % des ménages, soit 0,4 point de moins qu'en 2009. Moins de 3 % des ménages ont des retards pour le versement des impôts, 4,6 % pour les loyers et charges, et autour de 6 % pour les factures.

La part des ménages faisant face à des difficultés de logement, tendanciellement orientée à la baisse depuis 2004, augmente un peu en 2010, pour atteindre 7,5 %. La part des logements objectivement surpeuplés est en hausse en 2010 (+ 0,3 point à 9,1 % des logements) de même que les critiques que les ménages émettent sur la taille de leur logement et la difficulté à le chauffer.

La pauvreté en termes de conditions de vie affecte davantage les familles monoparentales (28,7 % d'entre elles en 2010), même si cette proportion a nettement diminué depuis 2004 (- 3,7 points), et les couples avec trois enfants ou plus dans le ménage (18,7 %). Seuls 5,2 % des couples sans enfant et autour de 8,0 % des couples avec un ou deux enfants sont touchés. En 2010, la pauvreté en conditions de vie continue de frapper davantage les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans (17,4 % contre moins de 11 % à partir de 60 ans) et peu ou pas diplômée. Le chômage et la perte de revenus qui y est associée augmente le risque de pauvreté de façon très nette : près d'un chômeur sur deux déclare subir plus de huit difficultés parmi les vingt-sept retenues. Toutefois, depuis 2008, leur taux de pauvreté en conditions de vie a baissé (- 6,3 points).

La pauvreté en termes de conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage. En 2010, chez les 20% des ménages les plus pauvres au sens monétaire, plus d'un ménage sur trois est pauvre en conditions de vie, alors qu'ils ne sont que 2,1% chez les 20% les plus riches. ■

Définitions

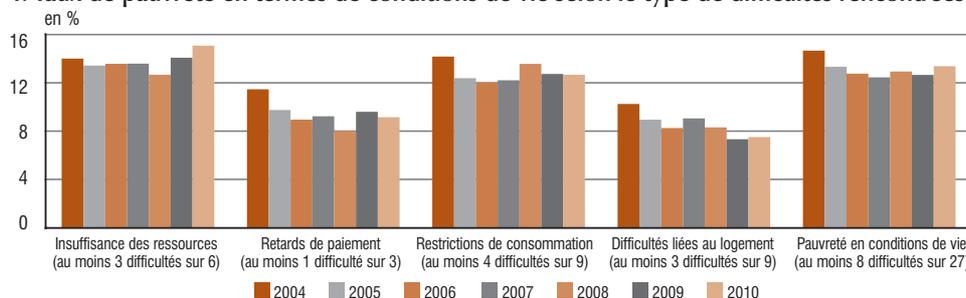
Pauvreté en termes de conditions de vie : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. En France, un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés parmi 27 relatives à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement (voir *annexe Glossaire*).

Pour en savoir plus

- « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 », *Insee Références France, portrait social*, 2010.
- « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union Européenne », *Les travaux 2009-2010*, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

Pauvreté en termes de conditions de vie 1.12

1. Taux de pauvreté en termes de conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2004 à 2010.

2. Taux de pauvreté en termes de conditions de vie selon le type de ménage

en %

Type de ménage	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Personne seule	18,6	16,8	16,4	15,7	15,8	14,9	17,8
Famille monoparentale	32,4	29,8	27,3	28,1	28,5	29,6	28,7
Couple sans enfant	7,3	6,6	6,3	4,9	5,7	5,4	5,2
Couple avec un enfant	12,6	9,9	10,2	9,3	8,3	8,2	7,7
Couple avec deux enfants	9,5	10,5	9,4	10,5	10,5	11,3	8,6
Couple avec plus de deux enfants	18,6	17,2	16,2	15,1	18,4	18,3	18,7
Autre type de ménage	21,5	18,9	22,9	19,3	21,5	21,9	23,7
Ensemble des ménages	14,6	13,3	12,7	12,4	12,9	12,6	13,4

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2004 à 2010.

3. Pauvreté en conditions de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

en %

Caractéristique	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Âge							
Moins de 30 ans	21,6	19,7	16,9	14,6	16,1	14,7	13,1
30-44 ans	15,9	15,3	14,3	14,9	14,5	15,7	17,4
45-59 ans	15,1	12,6	11,7	12,5	12,7	13,4	13,5
60-74 ans	11,2	10,7	11,5	9,4	10,4	8,8	10,9
75 ans et plus	9,8	9,0	10,0	9,5	11,3	9,8	9,9
Diplôme							
Diplôme supérieur à Bac+2	6,1	5,6	4,1	3,8	4,4	4,6	5,2
Diplôme de niveau Bac+2 (DEUG, DUT, BTS...)	7,5	8,1	8,0	6,4	6,8	6,5	6,6
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	12,4	12,3	10,8	12,2	10,0	8,9	12,2
CAP, BEP, Brevet des collèges, BEPC	14,8	13,6	13,6	12,3	14,7	13,6	13,9
Aucun diplôme ou CEP	20,0	17,6	17,3	18,0	18,7	19,5	19,7
Situation vis-à-vis du travail							
En emploi	11,6	11,0	10,5	10,9	10,6	10,9	10,6
Au chômage	52,8	50,7	46,1	47,7	52,5	49,1	46,2
Inactif	14,4	11,9	12,2	11,4	12,6	10,9	13,1
Quintile de niveau de vie							
Inférieur au 1 ^{er} quintile	34,3	30,6	31,0	31,0	34,0	34,0	35,2
Du 1 ^{er} au 2 ^e quintile	19,3	19,2	16,4	17,0	15,9	15,9	18,0
Du 2 ^e au 3 ^e quintile	10,3	9,7	10,2	8,0	9,6	8,1	8,3
Du 3 ^e au 4 ^e quintile	5,0	4,6	4,0	4,4	3,3	3,6	3,3
Supérieur au 4 ^e quintile	4,2	2,5	2,2	1,8	1,7	1,6	2,1

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les Revenus et les Conditions de Vie (SRCV), 2004 à 2010.

1.13 Composition familiale et niveau de vie

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage. Elles concernent par exemple les biens d'équipement ménager et plus encore le logement. Le calcul du **niveau de vie** vise à en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'unités de consommation (UC). On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour tout enfant de moins de 14 ans. Ainsi, le niveau de vie d'une personne vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros si elle vit seule, à 667 euros si elle vit en couple ou si elle vit seule avec un enfant de 14 ans ou plus, ou encore à 476 euros si elle vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura donc un meilleur niveau de vie.

Disposant en moyenne de 26 080 euros annuels en 2009, les personnes vivant en couple sans enfant jouissent du niveau de vie le plus élevé. Les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient pas des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte couplée au revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

De manière générale, le niveau de vie diminue en moyenne quand le nombre d'enfants augmente, que le parent vive seul ou en couple. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'unités de consommation). De l'autre, une naissance peut faire bénéficier de transferts (prestations familiales, quotient familial). Par ailleurs, le niveau de vie a tendance à décroître quand l'enfant grandit. En effet les adolescents

ont des besoins plus importants (consommation courante, études...). C'est pour refléter ces besoins croissants que l'on fait passer conventionnellement la contribution de l'enfant quand il atteint 14 ans de 0,3 à 0,5 UC. En moyenne, même si les prestations versées augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales lorsque l'enfant atteint 14 ans par exemple), et généralement aussi les autres revenus (surcroît de revenu induit par l'avancement en âge des apporteurs de ressources ou par l'accumulation d'une épargne au cours du temps), l'avancement en âge des enfants tend à diminuer le niveau de vie.

À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 22 520 euros en moyenne pour celles vivant en couple avec deux enfants et 19 370 euros pour celles ayant trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie annuel moyen inférieur de 7 700 euros au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, ce, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués. Ainsi, ce sont principalement les familles plus nombreuses, surtout les monoparentales, qui se concentrent dans le bas de l'échelle des niveaux de vie, et les couples sans enfant dans le haut. 16 % des couples sans enfant sont au dessus du 9^e décile et 42 % au dessus du 7^e. À l'inverse, 31 % des familles monoparentales avec deux enfants ou plus sont sous le 1^{er} décile des niveaux de vie et 65 % sous le 3^e décile.

En 2009, 31 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (1,7 million de personnes) sont confrontées à la pauvreté (soit une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population). Plus la famille est nombreuse, plus le taux de pauvreté est élevé. Ainsi 22 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale comportant un seul enfant sont pauvres et 38 % lorsque la famille monoparentale comporte au moins deux enfants. ■

Définitions

Niveau de vie et revenu disponible : voir *fiche 1.4*.
Déciles : voir *annexe Glossaire*

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie des ménages », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Drees, juin 2005.

Composition familiale et niveau de vie 1.13

1. Revenu disponible et niveau de vie selon le type de ménage en 2009

	Revenu disponible du ménage (euros par an)	Niveau de vie moyen des individus du ménage (euros par an)	Part de la population (en %)
Personne seule sans enfant	20 250	20 250	14,8
Famille monoparentale avec un enfant	25 160	17 530	4,2
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	28 060	14 440	4,8
Couple sans enfant	39 120	26 080	24,4
Couple avec un enfant	45 300	23 900	15,0
Couple avec deux enfants	50 260	22 520	20,7
Couple avec trois enfants ou plus	53 410	19 370	12,6
Autre type de ménage	38 620	19 000	3,5
Ensemble	34 540	22 140	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2009, les couples avec un enfant ont un revenu disponible de 45 300 euros. Les personnes vivant au sein de ce type de ménage ont un niveau de vie moyen de 23 900 euros ; elles représentent 15,0 % de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Répartition des personnes par tranche de niveau de vie selon le type de ménage en 2009

	inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	supérieur à D9
Personne seule	12,2	12,5	12,5	11,4	10,9	8,7	8,2	8,1	8,5	7,0
Famille monoparentale avec un enfant	17,8	14,3	14,2	13,0	9,5	8,4	7,1	6,7	4,8	4,2
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	30,8	19,9	13,9	10,6	8,2	5,6	3,7	2,9	2,5	1,9
Couple sans enfant	4,7	6,9	7,9	8,2	8,9	9,7	11,6	12,2	13,9	16,0
Couple avec un enfant	5,5	7,1	6,5	7,9	10,3	12,3	13,1	13,7	12,6	11,0
Couple avec deux enfants	6,9	7,2	9,6	10,9	11,3	11,6	11,5	10,9	10,6	9,5
Couple avec trois enfants ou plus	15,8	15,1	13,1	10,8	9,7	8,8	6,4	6,8	5,5	8,0
Autre type de ménage	15,8	12,4	9,9	12,8	9,1	10,1	9,2	7,4	7,4	5,9
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie.

Lecture : en 2009, 13,6 % des personnes vivant au sein d'un couple avec un enfant ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 3^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Pauvreté des personnes selon le type de ménage en 2009

	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Personne seule sans enfant	1 533	17,2
Famille monoparentale avec un enfant	575	22,4
Famille monoparentale avec plus d'un enfant	1 116	38,3
Couple sans enfant	1 037	7,0
Couple avec un enfant	709	7,8
Couple avec deux enfants	1 168	9,3
Couple avec trois enfants ou plus	1 616	21,2
Autre type de ménage	419	20,1
Ensemble de la population	8 173	13,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.14 Niveau de vie des personnes actives

En 2009, les personnes actives au sens du BIT (**actifs occupés** ou **chômeurs**) ont un niveau de vie supérieur de 10,1 % en moyenne à celui des **inactifs** (68 % des inactifs de 18 ans ou plus sont des retraités). Le **niveau de vie** moyen d'un actif s'élève à 23 600 euros, celui d'un inactif à 21 430 euros. Mais la situation d'une personne par rapport à l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen d'un chômeur est ainsi inférieur de 35 % à celui d'un actif occupé et de 26 % à celui d'un inactif. Le niveau de vie moyen des retraités est de 22 560 euros par an, un peu inférieur à celui des actifs. Même si les retraites sont plus faibles que les salaires en moyenne, des revenus du patrimoine plus élevés compensent en partie cet écart. Enfin, le nombre d'**unités de consommation** (UC) des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, conduit à des écarts de niveau de vie plus faibles que les écarts de revenus.

Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais ils augmentent le nombre d'UC, diminuant ainsi le niveau de vie du ménage. Toutefois, ce sont les autres inactifs (femmes ou hommes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler...) et les chômeurs qui ont le niveau de vie moyen le plus faible (respectivement 18 140 et 15 960 euros).

Les personnes actives sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 57 % d'entre elles sont au-dessus du niveau de vie médian contre 45 % des inactifs. Les chômeurs se concentrent dans le

bas de l'échelle des niveaux de vie : 29 % des chômeurs appartiennent aux 10 % des personnes les plus modestes et 44 % ont un niveau de vie inférieur au 2^e décile. Seuls un quart d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Les retraités sont seulement 5,9 % à appartenir aux 10 % de la population la plus modeste, notamment grâce à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) qui remplace le minimum vieillesse depuis le 1^{er} janvier 2007. Cette allocation, dite différentielle, assure un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1^{er} avril 2009, le montant maximum de l'Aspa s'élève à 677 euros par mois pour une personne seule et à 1 147 euros par mois pour un couple. De plus, le système de retraite, qui assure des taux de remplacement plus élevés pour les bas salaires, favorise la concentration de ses bénéficiaires dans les niveaux de vie intermédiaires (entre le 2^e et le 6^e décile).

La pauvreté monétaire touche moins les actifs que les inactifs : 10,1 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté** alors que 15,5 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs. 34,7 % de ces derniers sont concernés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes actives occupées vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Définitions

Actif occupé au sens du BIT : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence du 4^e trimestre de l'année considérée, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

Chômeur au sens du BIT : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Inactif : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Niveau de vie, unités de consommation : voir *annexe Glossaire*.

Seuil de pauvreté : égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

Pour en savoir plus

- « Écarts de niveau de vie : l'impact du salaire horaire, du temps partiel et des durées d'emploi », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011.

Niveau de vie des personnes actives 1.14

1. Niveau de vie selon l'activité en 2009

en euros par an

	Moyenne	Médiane
Actifs de 18 ans ou plus	23 600	20 590
Actifs occupés	24 420	21 230
Chômeurs	15 960	13 890
Inactifs de 18 ans ou plus	21 430	17 900
Étudiants	21 150	17 900
Retraités	22 560	19 030
Autres inactifs	18 140	14 430
Enfants de moins de 18 ans	20 160	17 540
Ensemble	22 140	19 080

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Répartition des actifs et des inactifs selon la tranche de niveau de vie en 2009

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Actifs de 18 ans ou plus	7,7	7,2	8,4	9,2	10,1	10,9	11,6	11,6	11,8	11,5
Actifs occupés	5,4	6,2	7,8	9,2	10,4	11,4	12,3	12,3	12,7	12,3
Chômeurs	28,6	15,8	13,3	9,7	7,7	6,5	5,7	5,2	4,3	3,2
Inactifs de 18 ans ou plus	10,9	12,6	11,6	10,6	9,6	8,7	8,7	8,8	9,1	9,4
Étudiants	15,7	11,2	10,0	9,4	8,6	9,1	7,8	9,5	8,7	10,0
Retraités	5,9	11,0	11,6	11,2	10,5	9,6	9,8	10,0	10,2	10,2
Autres inactifs	24,0	17,7	12,2	9,2	7,5	5,8	5,6	5,0	6,1	6,9
Enfants de moins de 18 ans	13,3	12,2	11,2	10,7	10,4	10,0	8,6	8,3	7,5	7,8
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, 7,2 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie ; D5 est la médiane.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2009

	Ensemble des personnes (milliers)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane	
		Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Actifs de 18 ans ou plus	27 726	2 796	10,1
Actifs occupés	25 050	1 866	7,4
Chômeurs	2 677	930	34,7
Inactifs de 18 ans ou plus	19 278	2 990	15,5
Étudiants	1 726	351	20,3
Retraités	13 163	1 308	9,9
Autres inactifs	4 389	1 331	30,3
Enfants de moins de 18 ans	13 475	2 387	17,7
Ensemble	60 479	8 173	13,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.15 Âge et niveau de vie

En 2009, les personnes de 18 à 24 ans ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes (18 930 euros annuels). Ils sont souvent dépendants financièrement de leur(s) parent(s). Ils n'apportent alors pas de revenus au ménage tout en représentant une charge supplémentaire, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie, partagé par tous les membres du ménage. Seulement 29,3 % d'entre eux ont accédé à un logement personnel où ils vivent seuls ou avec un conjoint, mais sans **enfant** dans 81 % des cas. Leur niveau de vie plus faible s'explique alors par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble de la population adulte. Leur **taux de pauvreté** est le plus élevé : 22,5 % des 18-24 ans vivent sous le **seuil de pauvreté**.

Les 25-29 ans sont 83,2 % à vivre de façon autonome. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes et moins dispersés vers le bas, ce qui traduit le moindre écart en niveaux de vie moyen et médian. De fait, leur taux de pauvreté est inférieur de 10,3 points à celui de la classe d'âge précédente même s'il reste relativement élevé.

72,1 % des 30 à 39 ans vivent dans un ménage avec enfant(s). Malgré leur présence plus fréquente dans le ménage, le niveau de vie moyen annuel des 30-39 ans est supérieur de 1 400 euros à celui des 25-29 ans. La charge d'enfants est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des personnes plus jeunes et des transferts sociaux plus importants, en particulier du fait des aides liées à la famille (allocations familiales et logement, quotient familial).

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles

nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus y figurent), ce qui explique un taux de pauvreté de 12,2 %, taux plus élevé que chez les 30-39 ans.

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (68,1 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont plus réduits que dans la tranche d'âge précédente. Les revenus d'activité sont également moindres mais ils sont compensés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Globalement, les ménages étant de plus petite taille, leurs niveaux de vie sont les plus élevés (25 510 euros en moyenne) et leur taux de pauvreté figure parmi les plus bas des adultes, à 10,9 %. Ils sont 15,4 % à se trouver au-delà du 9^e décile de niveau de vie.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue en raison du nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Malgré un niveau de vie beaucoup plus faible en moyenne pour les personnes âgées de 65 ans ou plus que pour les personnes de 50 à 64 ans, les taux de pauvreté des deux classes d'âges sont voisins (10,4 % et 10,9 %).

La génération d'appartenance a également une influence sur les niveaux de vie. Entre 1920 et la fin des années 1940, le renouvellement des générations s'est accompagné d'une forte hausse des niveaux de vie. En revanche les niveaux de vie sont plus proches entre les générations nées dans les années 1950, en raison d'une situation économique difficile à leur entrée sur le marché du travail. Une progression, plus faible, est à nouveau visible pour les générations nées dans les années 1960 et 1970. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation : voir fiche 1.4.

Enfant : le terme d'enfant est utilisé ici sans limite d'âge.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté : il est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 1996 et 2009 », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2011.
- « Les inégalités entre générations depuis le baby-boom », *Insee Références L'économie française*, édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », *Insee Références Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2010.

Âge et niveau de vie 1.15

1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus en 2009

	Répartition dans l'ensemble de la population (%)	Niveau de vie (euros par an)		Taux de pauvreté ¹ (%)
		Moyenne	Médiane	
18 à 24 ans	10,2	18 930	16 820	22,5
25 à 29 ans	8,1	20 660	19 430	12,2
30 à 39 ans	17,1	22 070	19 850	10,9
40 à 49 ans	18,3	22 650	19 670	12,2
50 à 64 ans	25,2	25 510	21 560	10,9
65 ans ou plus	21,1	22 530	18 560	10,4
Ensemble des 18 ans ou plus	100,0	22 710	19 570	12,3

1. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Répartition des personnes de 18 ans ou plus selon la tranche de niveau de vie en 2009

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans	18,1	11,7	11,0	10,5	9,4	9,2	9,2	8,0	7,0	5,9
25 à 29 ans	9,2	8,9	8,7	9,9	11,4	12,0	13,3	11,2	9,7	5,7
30 à 39 ans	8,4	8,2	9,0	9,9	10,6	11,5	11,3	11,0	11,0	9,1
40 à 49 ans	9,1	8,7	9,5	9,5	10,5	10,5	10,1	10,8	10,7	10,6
50 à 64 ans	8,2	7,8	7,8	8,0	8,2	9,0	10,7	11,6	13,3	15,4
65 ans ou plus	6,0	11,8	12,4	11,6	10,6	9,2	9,1	9,3	9,6	10,4
Ensemble des 18 ans ou plus	9,0	9,4	9,7	9,8	9,9	10,0	10,4	10,5	10,7	10,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

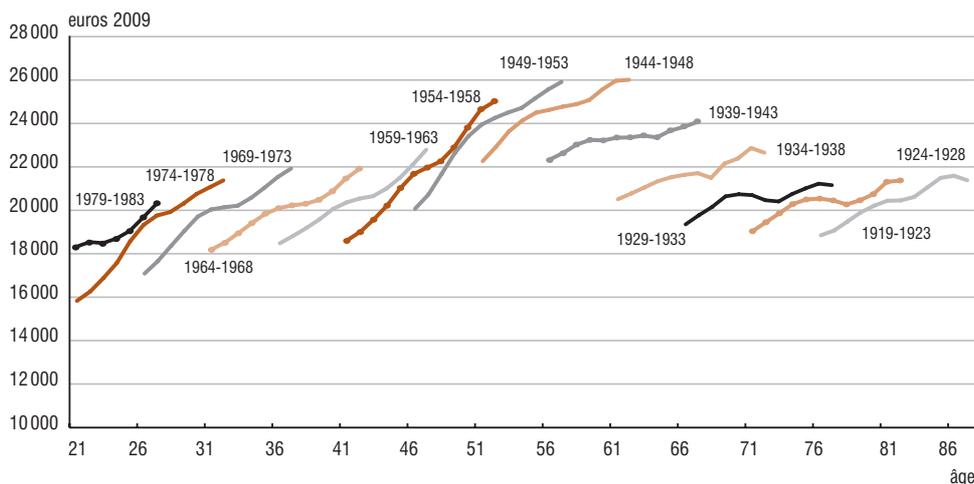
Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Lecture : 18,1 % des 18-24 ans vivent avec un niveau de vie inférieur au premier décile.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Niveau de vie annuel par génération suivant l'âge moyen de la génération de 1996 à 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes nées entre 1944 et 1948, disposent à 61 ans en moyenne (60 à 62 ans) d'un niveau de vie moyen de 26 010 euros.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines de 1996 à 2004 - Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

1.16 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève en 2009 à 20 160 euros par an, soit 91 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Ceci signifie que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des personnes du ménage dans lequel il vit.

D'un point de vue monétaire, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. Les transferts sociaux, notamment par le biais des prestations familiales et du quotient familial, atténuent sensiblement cet écart. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. La naissance d'un enfant peut entraîner une modification du comportement d'activité d'un ou des parents pour en assurer la garde, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou pour des raisons organisationnelles. Le recours au temps partiel ou même l'arrêt de l'activité d'un des deux conjoints peut ainsi faire diminuer les revenus du ménage.

Ces résultats se retrouvent en termes de pauvreté. En 2009, 17,7 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 13,5 % pour la population globale. 2,4 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. À partir de l'adolescence, le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge : les 15-17 ans sont ainsi 21,0 % à être touchés par la pauvreté. À l'inverse les enfants de moins de 3 ans sont

16,3 % à vivre sous le seuil de pauvreté. L'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de consommation** selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans) reflète la croissance des besoins et des coûts liés aux enfants avec leur âge et explique en partie ce constat. En outre, les enfants les plus jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et font partie de ménages ayant donc moins de charges de famille. Ils vivent aussi plus souvent avec leurs deux parents et donc dans des ménages disposant davantage d'apporteurs de ressources. Ainsi, seuls 10,0 % des moins de cinq ans vivent dans une famille monoparentale, contre 21,3 % des 12-17 ans.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie moins élevé en moyenne que celui des enfants uniques (ou restés seul enfant au foyer parental). Dès qu'un 3^e enfant est présent dans le ménage, le risque de pauvreté augmente et il croît avec la taille de la fratrie. La proportion d'enfants pauvres passe de 12,4 % pour ceux qui vivent avec un(e) seul(e) frère ou sœur à 50,8 % à partir de quatre frères et sœurs. La moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans.

Le risque de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché du travail. La grande majorité des parents sont en effet des personnes en âge de travailler. C'est dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : le taux de pauvreté est de 56,8 % lorsque les deux parents sont au chômage et atteint 75,0 % lorsque le parent est seul et inactif. Au contraire, vivre avec deux parents en emploi préserve les enfants de la pauvreté : le taux est alors de seulement 4,6 %. ■

Définitions

Enfants : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Unités de consommation : on compte 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- « L'effet d'une naissance dans un ménage sur son niveau de vie », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011.
- « L'incidence du système de prélèvements et de transferts sociaux sur le niveau de vie des familles en 2004 : une approche par micro-simulation », *Études et Résultats* n° 408, Drees, juin 2005.
- « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.
- « Les aides publiques en direction des familles. Ampleur et incidences sur les niveaux de vie », Haut Conseil de la population et de la famille, février 2003.

Niveau de vie et pauvreté des enfants 1.16

1. Niveau de vie moyen des enfants et des adultes en 2009

	Montant annuel (euros)	En proportion de la moyenne de l'ensemble de la population (%)
Enfants de moins de 18 ans	20 160	91,0
Adultes de 18 à 64 ans	22 760	102,8
Adultes de 65 ans ou plus	22 530	101,8
Ensemble de la population	22 140	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2009, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 20 160 euros annuels, soit 91 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Pauvreté des enfants selon l'âge

	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
Moins de 3 ans	16,3	362
De 3 à 5 ans	17,2	407
De 6 à 8 ans	17,2	390
De 9 à 11 ans	16,6	386
De 12 à 14 ans	18,3	407
De 15 à 17 ans	21,0	436
Ensemble des enfants	17,7	2 387
Adultes de 18 à 64 ans	12,8	4 759
Adultes de 65 ans ou plus	10,4	1 026
Ensemble de la population	13,5	8 173

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs

Nombre de frères et sœurs de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
0	21 230	13,7	376
1	21 120	13,4	827
2	19 260	20,7	651
3	17 260	32,5	313
4 ou plus	12 590	50,8	220
Ensemble	20 160	17,7	2 387

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2009

Situation des parents vis-à-vis du marché du travail	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Répartition des enfants (%)	
			pauvres	non pauvres
Parents en couple	21 440	13,4	61,7	85,9
Deux parents en emploi	23 980	4,6	13,9	61,9
Un parent en emploi, un au chômage	18 090	22,3	7,8	5,9
Un parent en emploi, un inactif	17 660	23,3	22,9	16,3
Deux parents au chômage	12 170	56,8	1,8	0,3
Un parent au chômage, un parent inactif	10 430	68,9	9,0	0,9
Deux parents inactifs	10 730	66,8	6,3	0,7
Parent isolé	14 240	38,0	33,8	11,9
En emploi	16 230	20,9	12,6	10,3
Au chômage	10 120	72,8	8,9	0,7
Inactif	9 990	75,0	12,4	0,9
Autres types de ménages	15 730	30,2	4,5	2,2
Ensemble	20 160	17,7	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi, disposent d'un niveau de vie moyen de 23 980 euros. 4,6 % d'entre eux sont pauvres. 13,9 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 61,9 % des enfants non pauvres.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2009, le **niveau de vie** moyen des personnes de 65 ans ou plus est de 22 530 euros par an. Les personnes qui vivent en institution (maisons de retraite, hôpitaux de long séjour,...) sont exclues du champ de l'étude. Le niveau de vie décroît aux grands âges : les personnes de 75 ans ou plus disposent de 2 240 euros de moins par an que celles de la tranche d'âge 70-74 ans, et 2 980 euros de moins par an que les 65-69 ans. De ce fait, alors que globalement 10,4 % des personnes âgées de 65 ans ou plus sont pauvres (soit 1 026 milliers de personnes), le taux de pauvreté atteint 13,0 % pour les personnes de 75 ans ou plus. Ce taux n'est que de 8,2 % pour les personnes de 70 à 74 ans et 7,3 % pour les personnes de 65 à 74 ans.

Le taux de pauvreté des personnes âgées est plus faible que celui de l'ensemble de la population. Cependant, elles sont relativement plus nombreuses dans la moitié de la population la plus modeste en termes de niveau de vie. Ainsi, les personnes âgées sont particulièrement présentes entre les 2^e et 4^e déciles de la distribution des niveaux de vie. Elles constituent environ 20 % de cette population, soit 4 points de plus que leur part dans l'ensemble de la population.

Le phénomène est notamment marqué pour les personnes de 75 ans ou plus : 57,2 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian, contre 50,1 % pour la tranche d'âge des 70-74 ans et 45,6 % pour celle des 65-69 ans. Les générations les plus anciennes ont moins de droits à la retraite, en raison de carrière incomplète et du veuvage plus important : 45 %

des 75 ans ou plus vivent en effet seules et plus de 80 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue.

Les seniors sont également surreprésentés parmi les 5 % des personnes les plus aisées, les 65 ans ou plus constituant 17,4 % de cette population. Cette surreprésentation serait encore plus marquée si l'enquête Revenus fiscaux et sociaux tenait compte de l'avantage d'être propriétaire de son logement dans la mesure du niveau de vie, en recourant à un concept de revenu élargi, c'est-à-dire rehaussé d'un loyer imputé pour les ménages propriétaires occupant leur logement. En effet, les personnes âgées sont plus souvent propriétaires que le restant de la population.

L'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du **minimum vieillesse**, est un dispositif essentiel de la protection sociale des personnes âgées les plus démunies. En dessous du premier décile de niveau de vie, 31,8 % des personnes âgées vivent dans un ménage bénéficiaire de l'une de ces prestations et 15,1 % entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette proportion tombe à moins de 2,1 % pour les tranches de niveaux de vie au-delà de la médiane ; certains bénéficiaires peuvent avoir des niveaux de vie élevés du fait du décalage ou de la non prise en compte de certaines ressources dans le critère d'attribution. En moyenne, 5,5 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du minimum vieillesse ou de l'Aspa. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : allocation différentielle unique versée aux retraités ayant de faibles revenus pour leur garantir le minimum vieillesse. Elle remplace les diverses allocations destinées à préserver les revenus des personnes âgées au moins au niveau du minimum vieillesse depuis janvier 2007.

Minimum vieillesse : seuil de revenus garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail) sans contrepartie de cotisation. Au 1^{er} avril 2009, le minimum vieillesse s'élève à 677 euros par mois pour une personne seule et 1 147 euros par mois pour un couple.

Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2011
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2008 », *Études et Résultats* n° 727, Drees, mai 2010.
- « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Économie et Statistique* n° 398-399, 2006.

Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 1.17

1. Niveau de vie moyen et pauvreté des personnes âgées

	Niveau de vie moyen (euros par an)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)
De 65 à 69 ans	24 220	7,3	182
De 70 à 74 ans	23 480	8,2	193
75 ans ou plus	21 240	13,0	651
Ensemble des personnes âgées	22 530	10,4	1 026

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Proportion de personnes âgées dans chaque tranche de niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus
Inférieur à D1	9,7	31,8
D1 à D2	19,5	15,1
D2 à D3	20,2	4,4
D3 à D4	19,1	3,2
D4 à D5	17,4	2,3
D5 à D6	15,0	2,1
D6 à D7	14,9	2,1
D7 à D8	15,3	n.s.
D8 à D9	15,6	n.s.
D9 à C95	16,7	n.s.
Supérieur à C95	17,4	n.s.
Ensemble de la population	16,4	5,5

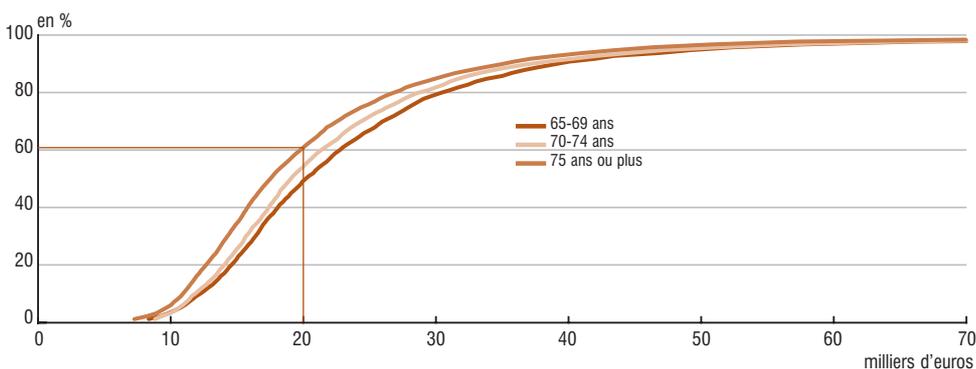
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 9,7 % sont des personnes âgées de 65 ans ou plus, et 31,8 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Note : D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les personnes vivant en communauté sont exclues du champ.

Lecture : en 2009, 60 % des personnes de 75 ans ou plus ont un niveau de vie annuel inférieur à 20 000 euros.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.18 Revenu disponible et niveau de vie par sexe

En 2009, les femmes salariées ou au chômage perçoivent des **revenus individuels** inférieurs en moyenne de 25 % à ceux des hommes dans la même situation. Ces revenus individuels, de l'ordre de 54 % des revenus masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent, à partir des tranches de revenus médianes, de ceux des hommes pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins. Ils s'en éloignent de nouveau pour les plus hauts revenus. Le 9^e décile des revenus féminins est ainsi inférieur de 23 % à son équivalent masculin. Les écarts de revenus entre les femmes sont plus élevés qu'entre les hommes (rapport interdécile de 7,8 contre 5,5 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, étant près de 1,5 fois plus forte que pour les hommes (à l'aune du ratio D5/D1).

Ces différences résultent en partie des durées de travail des femmes, en moyenne plus courtes : le temps partiel concerne près d'un tiers des femmes en emploi, contre 6 % des hommes. Mais les femmes ont également un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui renvoie à d'autres types de facteurs explicatifs même s'ils restent partiels, tels que l'expérience professionnelle ou les interruptions de carrière par exemple. Les écarts de salaires entre hommes et femmes ont tendance à se réduire lentement au fil du temps.

Les retraites féminines sont également beaucoup plus faibles que celles des hommes : la retraite nette moyenne d'une femme est égale à environ deux tiers de celle d'un homme. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes et sur des salaires plus faibles.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre hommes et femmes s'atténuent beaucoup, car la faiblesse des revenus individuels peut alors être compensée par les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations sociales). Les hommes et femmes de moins de 65 ans vivant seuls ont des niveaux de vie proches lorsqu'ils sont actifs. En revanche, les écarts de niveau de vie entre hommes et femmes sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie des mères isolées représente en moyenne 80 % de celui des pères isolés.

Les différences de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (14,1 % contre 12,9 %). Les femmes sont plus touchées par la pauvreté quelle que soit la tranche d'âge. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 0,9 et 3,0 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (35,4 %). Entre 50 et 64 ans, les taux sont assez proches, l'écart augmentant de nouveau aux âges plus élevés. À partir de 75 ans, le risque de pauvreté est beaucoup plus important chez les femmes (14,7 % contre 10,1 % pour les hommes). La perte du conjoint entraîne souvent une dégradation de la situation financière. Les femmes voient alors les revenus tirés de la retraite se réduire, notamment pour les anciennes générations au sein desquelles l'activité féminine était moins répandue et qui ne touchent alors souvent qu'une pension de réversion. ■

Définitions

Revenu individuel : comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Ils sont nets de CSG et CRDS.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Pour en savoir plus

- « Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année », *Insee Références France*, portrait social, édition 2011.
- *Insee Références Femmes et hommes - Regards sur la parité*, édition 2008.
- « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et résultats*, Drees, mars 2007.

Revenu disponible et niveau de vie par sexe 1.18

1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe

	Revenu individuel annuel net (euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes	
D1	3 880	7 200	0,54
D2	8 870	13 430	0,66
D3	12 170	16 140	0,75
D4	14 460	18 300	0,79
D5 (médiane)	16 400	20 380	0,80
D6	18 490	22 740	0,81
D7	21 040	25 910	0,81
D8	24 710	30 820	0,80
D9	30 430	39 640	0,77
95 ^e centile	36 850	51 380	0,72
D9/D1 (rapport interdécile)	7,8	5,5	///
D5/D1	4,2	2,8	///
D9/D5	1,9	1,9	///
Revenu annuel net moyen	17 640	23 490	

Champ : France métropolitaine, salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel net inférieur à 3 880 euros par an.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Pauvreté selon l'âge et le sexe

	Femmes		Hommes	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Moins de 18 ans	1 169	17,7	1 218	17,7
18 à 24 ans	557	23,7	520	21,3
25 à 29 ans	243	12,6	219	11,7
30 à 39 ans	506	12,4	372	9,4
40 à 49 ans	557	12,8	488	11,6
50 à 64 ans	680	11,1	616	10,7
65 à 74 ans	218	8,3	157	7,0
75 ans ou plus	457	14,7	194	10,1
Ensemble	4 388	14,1	3 785	12,9

Champ : France métropolitaine, salariés ou chômeurs appartenant à un ménage dont la personne de référence n'est pas étudiante, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie. Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Pauvreté et niveau de vie selon le type de ménage

	Nombre total de personnes (milliers)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Niveau de vie annuel moyen (euros)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	49 404	7 007	14,2	22 060
Personnes seules	5 420	978	18,1	20 360
Hommes inactifs	571	196	34,3	18 110
Hommes actifs	2 383	345	14,5	21 330
Femmes inactives	672	204	30,4	16 980
Femmes actives	1 794	233	13,0	21 050
Familles monoparentales	4 971	1 636	32,9	15 320
Pères	755	140	18,5	18 780
Mères inactives	905	545	60,3	12 290
Mères actives	3 311	951	28,7	15 360
Couples	37 385	4 028	10,8	23 350
Couples d'inactifs avec ou sans enfant(s)	2 716	543	20,0	20 330
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant(s)	2 130	280	13,1	21 520
Homme actif - femme inactive sans enfant(s)	1 166	170	14,6	27 530
Homme actif - femme inactive avec un enfant	1 221	205	16,8	20 720
Homme actif - femme inactive avec deux enfants	1 864	410	22,0	17 790
Homme actif - femme inactive avec trois enfants ou plus	2 444	841	34,4	16 840
Couples d'actifs sans enfant	4 865	231	4,8	29 160
Couples d'actifs avec un enfant	6 443	299	4,6	25 250
Couples d'actifs avec deux enfants	9 942	564	5,7	23 830
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 594	485	10,5	21 520
Ménages complexes	1 628	365	22,4	18 630
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	11 075	1 166	10,5	22 510
Personnes seules	3 512	555	15,8	20 070
Hommes seuls	820	103	12,5	22 580
Femmes seules	2 692	452	16,8	19 310
Couples	6 600	502	7,6	24 030
Autres (familles monoparentales et ménages complexes) 1	963	109	11,4	20 920
Ensemble	60 479	8 173	13,5	22 140
Homme	29 281	3 785	12,9	22 460
Femme	31 198	4 388	14,1	21 850

1. Les deux catégories ont été regroupées en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge. La pauvreté est définie au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.19 Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle

En 2009, les personnes exerçant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, en particulier une profession libérale, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé, soit 36 020 euros par an. Cela représente 2 fois le niveau de vie moyen des ouvriers et 1,8 fois celui des employés. Ces différences sont notamment la conséquence de revenus d'activité et de patrimoine plus importants chez les cadres ou les professions intellectuelles supérieures. Le niveau de vie moyen annuel des retraités est de 22 560 euros, soit un niveau entre celui des employés et celui des professions intermédiaires. Même si le montant des retraites est en moyenne plus faible que celui des salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui leur permettent d'avoir un niveau de vie comparable au niveau de vie moyen.

Au sein des catégories socioprofessionnelles (CS), les inégalités sont les plus fortes chez les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise pour lesquels le **rapport interdécile** (D9/D1) s'élève à 5,8 (contre 3,4 pour l'ensemble) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 8 210 euros par an et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 47 890 euros. Le rapport interdécile n'atteint que 3,0 chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus aisés ayant un niveau de vie supérieur à 56 810 euros. Il est moins important (de l'ordre de 2,5) pour les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires.

Les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. En effet, 18,1 % d'entre eux disposent

d'un niveau de vie inférieur au premier **décile** et 17,6 % supérieur au dernier décile. Pour 89,1 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie est supérieur à la médiane, avec une forte concentration au-delà du huitième décile : 61,8 % des cadres font partie des 20 % des personnes les plus aisées. En revanche, 61,6 % des ouvriers ont un niveau de vie inférieur à la médiane.

Seules 34,2 % des personnes de 15 ans ou plus sans activité professionnelle ont un niveau de vie supérieur à la médiane. Cette catégorie est une des plus exposées à la pauvreté, qui touche 26,8 % d'entre elles. Les taux de pauvreté des ouvriers (13,7 %) et des employés (11,2 %) sont plus proches de la moyenne des 15 ans ou plus (12,7 %). À l'opposé, seuls 2,6 % des cadres et des personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

En moyenne, un ménage dont la personne de référence est cadre dispose d'un revenu après transferts et impôts environ deux fois plus important que celui d'un ménage ouvrier ou employé. Pour ces derniers, en 2009, le revenu disponible se compose pour près de 9 % de transferts sociaux (allocations familiales, logement, minima sociaux) contre environ 5 % pour l'ensemble des ménages. Ces prestations constituent un peu plus de 27 % du revenu disponible pour les ménages dont la personne de référence est sans activité professionnelle. Les **impôts directs** représentent près de 20 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur, artisan, commerçant ou chef d'entreprise et 22 % pour ceux dont la personne de référence est cadre, contre 16 % en moyenne pour l'ensemble des ménages. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (voir *annexe Glossaire*).

Déciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de niveaux de vie..., les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. La médiane (D5) partage la population en deux sous-populations égales. Le 1^{er} décile (resp. 9^e décile) est ici le seuil en dessous (resp. au-dessus) duquel se situent les 10 % des personnes ayant le plus faible (resp. haut) niveau de vie.

Rapport interdécile : rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1).

Impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Niveau de vie par catégorie socioprofessionnelle 1.19

1. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie selon la CS des personnes

	Montants annuels en euros							Taux de pauvreté (%)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	D9/D1	D5/D1	D9/D5	
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	25 880	8 210	19 540	47 890	5,8	2,4	2,5	21,4
Cadre, profession intellectuelle supérieure	36 020	18 650	31 590	56 810	3,0	1,7	1,8	2,6
Profession intermédiaire	24 880	14 330	23 000	36 350	2,5	1,6	1,6	4,6
Employé	19 890	11 040	18 620	28 980	2,6	1,7	1,6	11,2
Ouvrier	18 090	10 420	17 360	26 250	2,5	1,7	1,5	13,7
Retraité	22 560	11 460	19 030	36 060	3,1	1,7	1,9	9,9
Autre personne sans activité professionnelle	18 880	8 080	15 520	32 200	4,0	1,9	2,1	26,8
Ensemble des 15 ans ou plus	22 570	10 640	19 430	36 350	3,4	1,8	1,9	12,7

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les 10 % d'ouvriers appartenant aux ménages les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 420 euros.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Répartition des personnes de 15 ans ou plus, par CS selon la tranche de niveau de vie

	Part dans la population des 15 ans ou plus	Répartition selon la tranche de niveau de vie									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,4	18,1	8,6	7,2	7,3	7,3	6,6	8,6	7,8	10,9	17,6
Cadre et profession intellectuelle supérieure	8,9	2,1	1,4	1,8	2,1	3,5	5,2	8,2	13,9	24,1	37,7
Profession intermédiaire	13,4	3,5	3,5	5,5	7,3	9,1	12,3	14,9	16,8	16,3	10,8
Employé	16,7	8,1	9,2	10,8	12,1	12,8	12,9	12,3	10,4	7,4	4,0
Ouvrier	12,6	9,9	11,6	13,2	13,3	13,6	12,7	10,9	7,9	5,2	1,7
Retraité	26,7	5,9	11,0	11,6	11,2	10,5	9,6	9,8	10,0	10,2	10,2
Autre personne sans activité professionnelle	17,3	21,2	15,2	11,6	9,6	8,2	7,2	6,5	6,4	6,6	7,5
Ensemble des personnes de 15 ans ou plus	100,0	9,3	9,6	9,8	9,8	9,9	10,0	10,3	10,3	10,5	10,5
Ensemble de de la population	///	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : 9,6 % des personnes de 15 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10% de la population globale.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie individuels.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Composition du revenu disponible du ménage selon la CS de la personne de référence

Personne de référence du ménage	en %						Montant annuel moyen (euros)
	Revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine	Prestations sociales ¹	Prime pour l'emploi	Impôts directs ²	Total		
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	115,4	4,4	0,5	-20,3	100,0	48 200	
Cadre et profession intellectuelle supérieure	119,4	2,2	0,1	-21,7	100,0	59 350	
Profession intermédiaire	111,0	4,1	0,3	-15,4	100,0	37 810	
Employé	101,8	9,5	0,9	-12,2	100,0	26 810	
Ouvrier	101,3	9,2	0,9	-11,4	100,0	30 480	
Retraité	111,3	2,2	0,1	-13,6	100,0	29 060	
Autre personne sans activité professionnelle	82,0	27,4	0,6	-10,0	100,0	21 780	
Ensemble	109,8	5,3	0,4	-15,5	100,0	34 540	

1. Allocations familiales, logements et minima sociaux.

2. Les impôts directs comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.20 Revenu disponible et niveau de vie des immigrés

En 2009, les ménages dont la personne de référence (PR) et, le cas échéant, son conjoint sont **immigrés** disposent d'un **revenu disponible** annuel moyen de 26 610 euros. Les revenus d'activité sont la principale composante du revenu disponible des **ménages immigrés** puisqu'ils représentent en moyenne, comme pour les ménages non immigrés, environ 70 % du revenu disponible. Néanmoins, ils sont d'un niveau plus faible que pour les ménages non immigrés (respectivement 18 730 euros annuels en moyenne et 26 650 euros, soit 27 % de moins). Cela s'explique notamment par des emplois globalement moins qualifiés et par une part plus importante de personnes au chômage parmi les apporteurs de ressources des ménages immigrés (12,3 % en moyenne contre 6,3 % pour les ménages non immigrés). En lien avec l'âge des personnes vivant dans un ménage immigré, les prestations sociales occupent une part plus importante dans leur revenu disponible (15,0 % contre 4,7 % pour les ménages non immigrés) et les revenus du patrimoine et les pensions et retraites une part plus faible. La configuration familiale des ménages immigrés explique en effet l'importance des aides sociales et le plus faible poids des impôts directs - assis sur des revenus d'activité moindres - dans leurs ressources. Ils comptent notamment davantage de familles monoparentales. De plus, 36 % d'entre eux comportent au moins un enfant de moins de 18 ans (contre 28 % des ménages non immigrés). La part des prestations sociales varie de 21,4 % pour les ménages dont la personne de référence est née en Afrique à 6,6 % pour ceux dont la personne de référence est native d'Europe, soit pour ces derniers un niveau plus proche de celui des ménages non immigrés.

Au total, le revenu des ménages immigrés est inférieur de 34,4 % à celui des non immigrés avant transferts et prélèvements. Après transferts, il n'est inférieur que de 24,3 %, soit 8 550 euros annuels de moins. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, l'écart joue en défaveur des ménages immigrés : le revenu est inférieur de 11,2 % pour les employés et jusqu'à 40,4 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. La redistribution bénéficie le plus aux ménages immigrés dont la personne de référence est employée ou inactive.

La taille des ménages immigrés étant en moyenne plus importante, l'écart de revenu avec les ménages non immigrés s'accroît lorsque l'on considère le **niveau de vie**. En 2009, le niveau de vie annuel moyen des personnes vivant dans un ménage immigré s'élève à 15 360 euros contre 22 770 euros pour le reste de la population (soit un écart de 33 %). Des facteurs structurels expliquent la moitié de cet écart : les personnes vivant dans des ménages immigrés sont plus jeunes, moins diplômées, occupent des emplois moins qualifiés... 79,4 % des personnes vivant dans un ménage immigré ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie **médian** et seulement 3,3 % d'entre elles font partie des 10 % des personnes les plus aisées. Comme elles ont des niveaux de vie souvent plus faibles, les personnes vivant dans les ménages immigrés sont davantage exposées à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 36,6 %, supérieur de 25 points à celui de la population des ménages non immigrés. Ce taux est le plus élevé quand la personne de référence est native d'Afrique (44,7 %). Lorsqu'elle est originaire d'Europe, le taux de pauvreté est également nettement supérieur à celui des non-immigrés (20,6 % contre 11,4 %). ■

Définitions

Immigrés : personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Revenu disponible, unités de consommation, niveau de vie : voir *annexe Glossaire*.

Ménages immigrés : ménages dont la personne de référence et, le cas échéant, son conjoint également sont immigrés. Ainsi les couples, dont la personne de référence est immigrée et son conjoint ne l'est pas, sont classés parmi les ménages non immigrés.

Déciles, rapport interdécile, médiane : voir *fiche 1.19*.

Taux de pauvreté : voir *fiche 1.6*.

Pour en savoir plus

- « Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010.
- « L'activité des immigrés en 2007 », *Insee Première* n° 1212, octobre 2008.
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.

Revenu disponible et niveau de vie des immigrés 1.20

1. Composition du revenu disponible des ménages selon l'origine géographique

en %

	Revenus d'activité ¹	Pensions et retraites ¹	Revenus du patrimoine ¹	Prestations ²	Prime pour l'emploi	Impôts ³	Ensemble	Revenu disponible annuel moyen (euros)
Ménage immigré	70,3	18,0	7,6	15,0	0,7	-11,6	100,0	26 610
PR née en Afrique	71,8	11,9	3,4	21,4	0,9	-9,4	100,0	24 540
en Europe	65,3	29,9	11,3	6,6	0,4	-13,5	100,0	28 180
dans un autre pays ou apatride	78,6	5,2	9,2	18,6	0,9	-12,5	100,0	28 930
Ménage non immigré	72,9	25,4	12,3	4,7	0,4	-15,7	100,0	35 160
Ensemble	72,8	25,0	12,0	5,3	0,4	-15,5	100,0	34 540

1. Revenus, y c. CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS.

2. Les prestations sociales sont ici présentées CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) de 0,5 % incluse.

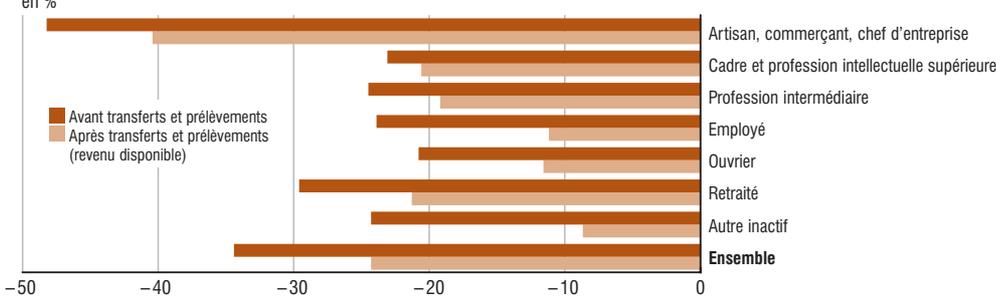
3. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS, prélèvements libératoires sur valeurs mobilières, autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

2. Écarts de revenus entre les ménages immigrés et les ménages non immigrés selon la CS

en %



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Les ménages immigrés dont la personne de référence est agriculteur ne sont pas représentés dans l'échantillon de l'enquête.

Lecture : lorsque les personnes de référence du ménage sont employées, les ménages d'immigrés disposent d'un revenu avant transferts sociaux inférieur de 23,9 % à celui des ménages non immigrés, après les transferts sociaux, l'écart est de 11,2 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

3. Caractéristiques de la distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

Personnes vivant au sein d'un...	Effectif (milliers)	Niveau de vie annuel				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté à 60 % (%)
		Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)				
Ménage immigré	5 090	15 360	7 450	13 270	24 140	3,2	1,8	1,8	36,6
PR née en Afrique	2 646	13 250	7 110	12 040	20 450	2,9	1,7	1,7	44,7
en Europe	1 502	19 240	9 360	16 560	31 470	3,4	1,8	1,9	20,6
dans un autre pays ou apatride	943	15 080	7 160	12 470	23 900	3,3	1,7	1,9	39,3
Ménage non immigré	55 389	22 770	11 010	19 650	36 470	3,3	1,8	1,9	11,4
Ensemble	60 479	22 140	10 410	19 080	35 840	3,4	1,8	1,9	13,5

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

4. Répartition des personnes selon l'origine géographique de leur ménage

en %

Personnes vivant au sein d'un...	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Ménage immigré	28,3	20,1	12,8	10,9	7,3	5,2	5,4	3,5	3,2	3,3
PR née en Afrique	34,8	22,4	13,2	10,4	6,6	3,9	4,1	1,7	1,7	1,2
en Europe	14,9	15,0	11,4	12,2	9,9	8,4	8,3	7,2	6,8	5,9
dans un autre pays ou apatride	31,0	21,7	14,0	10,0	5,1	3,8	4,7	2,8	1,9	5,0
Ménage non immigré	8,3	9,1	9,7	9,9	10,2	10,4	10,4	10,7	10,7	10,6
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : Les personnes d'un ménage dont la personne de référence est immigrée sont 28,3 % à vivre avec un niveau de vie inférieur au premier décile (D1) de la distribution.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

1.21 Les très hauts revenus

En 2009, au dessus de 86 700 euros de **revenu déclaré** annuel par **unité de consommation** (UC), une personne se situe parmi les 1 % les plus aisés de la population, qui compte 606 000 personnes (99^e centile, Q99). Cela correspond à un revenu déclaré de 86 700 euros pour une personne seule ou de 156 060 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. L'année 2009 marque l'arrêt de la phase de forte croissance des hauts revenus observée depuis 2004.

Entre 2004 et 2007, ces très hauts revenus ont augmenté plus rapidement que ceux de l'ensemble de la population. Ce seuil a progressé de 8,4 % contre + 4,0 % pour le 9^e décile (D9) qui est le seuil plancher des 10 % les plus aisés et + 4,6 % pour la **médiane** (D5). Dans le même temps, l'écart entre le 9^e décile et la médiane reste stable. Au sein du dernier centile, les quantiles supérieurs augmentaient encore plus fortement : + 15,8 % pour le dernier millime (Q99,9, délimitant les 0,1 % les plus aisés) et + 28,4 % pour le dernier dix-millime (Q99,99) entre 2004 et 2007. Le dernier millime, qui était 5,7 fois plus élevé que le dernier décile en 2004, l'était ainsi 6,3 fois plus en 2007. Cette progression plus forte des revenus par UC dans le haut de la distribution était principalement liée à une progression importante des revenus du patrimoine, qui sont fortement concentrés. Entre 2004 et 2007, la part des revenus déclarés par unités de consommation perçue par le 0,1 % de la population la plus aisée est ainsi passée de 1,7 % en 2004 à 2,0 % en 2007. Celle des 0,9 % suivants augmente également. Au contraire, la part détenue par les 9 % suivants est restée stable et celle des 90 % de la population restante a diminué de 72,8 % en 2004 à 72,2 % en 2007.

En 2008, première année de crise, ce mouvement se poursuit mais ralentit ; en 2009, il s'inverse : tandis que la médiane et le neuvième décile du revenu déclaré par unité de consommation croissent (respectivement + 1,6 % et + 0,8 %), les quantiles supérieurs diminuent. Ainsi, le dernier centile baisse de 1,8 %, le dernier millime de 6,8 % et le dernier dix-millime de 11,1 %. Ce phénomène s'explique par une forte diminution à la fois des revenus d'activité et des revenus du patrimoine déclarés. La part des revenus détenue par les 0,1 % les plus aisés diminue de 0,2 point entre 2008 et 2009, tout comme celle des 0,9 % suivants. En revanche, la part perçue par les 9 % suivants reste stable et celle du reste de la population repart à la hausse pour atteindre 72,6 % en 2009.

Ces évolutions des très hauts revenus peuvent également être décrites par la taille de la population déclarant des revenus supérieurs à un seuil donné (en euros constants). Entre 2004 et 2008, alors que la population croissait d'un peu moins de 3 %, le nombre de personnes dont le revenu déclaré par UC était supérieur à 100 000 euros constants 2009 passait de 332 000 à 442 000. Mais en 2009, cet effectif n'est plus que de 420 000 personnes. Le nombre de personnes dont le revenu par UC est supérieur à 500 000 euros augmentait de 84 % entre 2004 et 2008 ; elles étaient environ 13 000 personnes dans cette situation en 2008 mais elles ne sont plus que 11 000 en 2009. En parallèle, le nombre de foyers redevables de l'**impôt de solidarité sur la fortune**, qui avait augmenté de 69 % entre 2004 et 2008, ce en dépit de la revalorisation annuelle du seuil de l'ISF, reste stable entre 2008 et 2009, à environ 560 000 foyers. ■

Définitions

Revenu déclaré : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite, et les revenus du patrimoine. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage fiscal correspond à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Il comprend ainsi les revenus des personnes qui ne disposent pas de leur indépendance fiscale (étudiants), même si ces personnes ne résident pas principalement dans le même logement.

Unité de consommation : voir *fiche 1.4*.

Décile, médiane : voir *fiche 1.3*.

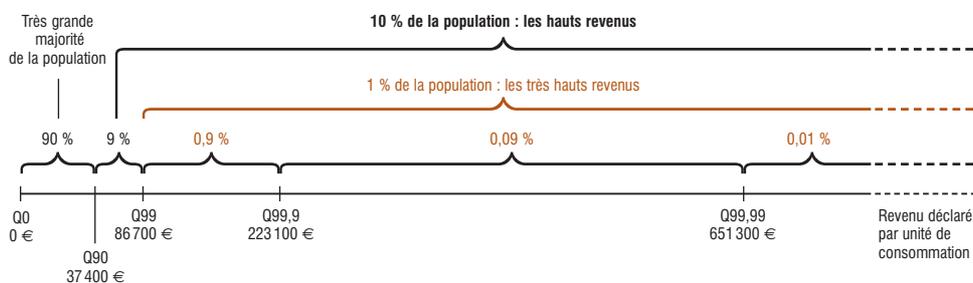
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : calculé sur le patrimoine détenu en France ou hors de France déduit des dettes et de certains biens (notamment professionnels) partiellement ou totalement exonérés. Le seuil d'imposition à l'ISF est revalorisé chaque année pour tenir compte de l'érosion monétaire. Durant la période 2004-2009, ce seuil est compris entre 770 770 et 790 000 euros 2009 constants.

Pour en savoir plus

- « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », *Insee Références* Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2010.
- Annuaire statistique de la DGFIP, années 2004 à 2009.

Les très hauts revenus 1.21

1. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2009, calculs Insee.

2. Quantiles de revenus déclarés par unité de consommation de 2004 à 2009

en euros constants 2009

		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Seuil d'appartenance aux ...							
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	17 400	17 600	17 900	18 200	18 300	18 600
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	35 400	35 500	36 200	36 800	37 100	37 400
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	80 500	81 500	84 500	87 300	88 300	86 700
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	201 500	208 100	222 500	233 300	239 500	223 100
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	552 400	577 700	664 500	709 400	733 100	651 300
Rapports							
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,03	2,02	2,02	2,02	2,02	2,01
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,62	4,64	4,73	4,79	4,82	4,67
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,28	2,29	2,34	2,37	2,38	2,32
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	5,70	5,86	6,15	6,33	6,46	5,97

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Lecture : en 2009, 90 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation inférieur à 37 400 €. 10 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à ce seuil.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2009, calculs Insee.

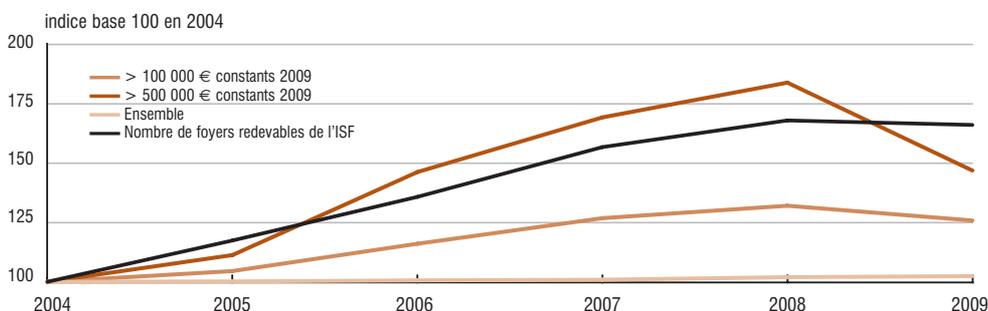
3. Part des revenus déclarés détenue par ...

en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
... les 0,1 % les plus aisés	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1	1,9
... les 0,9 % suivants	4,8	4,8	5,0	5,0	5,1	4,9
... les 9 % suivants	20,7	20,7	20,7	20,7	20,7	20,6
... le reste de la population (90 %)	72,8	72,7	72,4	72,2	72,1	72,6

Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Lecture : en 2009, les 0,1 % de la population les plus aisés perçoivent 1,9 % des revenus déclarés.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2009, calculs Insee.

4. Évolution du nombre de personnes selon le revenu déclaré par unité de consommation



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004 à 2009, calculs Insee.